



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 4 juin 2009**

Présidence

Monsieur Pascal BLUM, Président

La Municipalité est présente au complet.

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Bien que la grande horloge n'ait pas sonné, il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Marinette NICOLLIN, Patrik DURUZ, Samuel GURTNER, Fabien RICHARD, Michel WERKLE.

Membres Présents	94
Membres excusés	6
Membres absents	0
Effectif actuel	100

2. APPROBATION DU PV

Le PV de la séance du 7 mai 2009 est accepté à l'unanimité, avec remerciements aux deux secrétaires.

Transcrire nos débats dans un français et une syntaxe acceptables que les archéologues du prochain millénaire puissent assimiler et comprendre aisément, est parfois un véritable travail de bénédictin.

3. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT

En préambule et au nom du Conseil, je voudrais remercier toutes les personnes des services communaux, ainsi que notre télévision locale, pour la préparation et l'installation de notre séance extérieure sur cette magnifique place Pestalozzi.

Merci aussi à qui de droit pour la météo !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Documents distribués

Différents documents vous ont été distribués à l'entrée du Conseil. Ils concernent :

- Une conférence de M. le Conseiller d'Etat LEUBA organisée par la Société industrielle et commerciale intitulée « Les atouts du Nord vaudois vus du Château cantonal ».
- Une conférence de M. Lionel EPERON, organisée par l'ADNV et ses partenaires, intitulée « Contraintes et opportunités de l'action étatique ».

*Nomination des commissions
ad hoc de notre Conseil*

- L'action de l'Agenda 21 « A la (re)découverte de votre ville », programme de ballades guidées à vélo.
- Une brochure illustrant le concours sur la signalétique en Ville d'Yverdon-les-Bains.
- Une rencontre d'ici et d'ailleurs, organisée par « Au Fil de l'autre ».



Lors de la nomination de commissions ad hoc, le Bureau demande aux présidents de groupe de lui communiquer son ou ses représentants dans un certain délai.

Nous avons malheureusement un problème récurrent avec certains groupes qui tardent à désigner leur(s) représentant(s). Le Bureau rappelle que, conformément à l'art. 41 de notre règlement, celui-ci serait en droit de désigner lui-même les membres d'une commission, sans consultation des groupes.

Le Bureau espère toutefois ne pas devoir en arriver à cette solution et pouvoir continuer à collaborer fructueusement avec les différents groupes du Conseil. Pour cela, il prie les présidents de groupe de bien vouloir respecter les délais impartis pour désigner leur(s) représentant(s).



Mise en page PV du Conseil

Nous vous informons que la mise en page des deux prochains PV de notre Conseil, c'est-à-dire celui de cette séance et celui de la prochaine, sera légèrement différente de ce que vous avez l'habitude de voir. Soyez rassurés, le Bureau a pris bonne note que le PV devait restituer nos débats au mot à mot.

L'objectif de cette mise en forme est :

1. d'une part, de faciliter la lecture du PV au format papier, notamment à celles et ceux qui ne souhaitent pas en lire l'intégralité,
2. d'autre part, de faciliter les recherches dans le document électronique, notamment lorsque vous recherchez des discussions sur l'un ou l'autre thème.

Vos remarques au sujet de cette mise en page seront les bienvenues lors de l'approbation de ces deux PV.



Poésie

En vous proposant quelques poésies chaque mois, j'ai naturellement dû choisir parmi une infinité de textes tous plus inspirés, drôles ou touchants les uns que les autres, sans prétendre que certains poètes sont plus incontournables que d'autres...

Aujourd'hui, je vous propose néanmoins deux textes écrits par ce qu'on appelle communément des références de la poésie française.

Le premier s'intitule SENSATION (au singulier) et je trouve qu'il convient bien à notre séance extérieure...

SENSATION

*Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue :
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds.
Je laisserai le vent baigner ma tête nue.*

*Je ne parlerai pas, je ne penserai rien :
Mais l'amour infini me montera dans l'âme,
Et j'irai loin, bien loin, comme un bohémien,
Par la Nature, - heureux comme avec une femme.*

[et c'est signé Rimbaud... pour votre plaisir]

Le second s'intitule ELEVATION (également au singulier), et c'est un clin d'œil, au deuxième degré, à l'un de nos thèmes de ce soir...

ELEVATION

*Au-dessus des étangs, au-dessus des vallées,
Des montagnes, des bois, des nuages, des mers,
Par delà le soleil, par delà les éthers,
Par delà les confins des sphères étoilées,*

*Mon esprit, tu te meus avec agilité,
Et, comme un bon nageur qui se pâme dans l'onde,
Tu sillones gaiement l'immensité profonde
Avec une indicible et mâle volupté.*

*Envole-toi bien loin de ces miasmes morbides ;
Va te purifier dans l'air supérieur,
Et bois, comme une pure et divine liqueur,
Le feu clair qui remplit les espaces limpides.*

*Derrière les ennuis et les vastes chagrins
Qui chargent de leur poids l'existence brumeuse,
Heureux celui qui peut d'une aile vigoureuse
S'élançer vers les champs lumineux et sereins ;*

*Celui dont les pensées, comme des alouettes,
Vers les cieux le matin prennent un libre essor,
- Qui plane sur la vie, et comprend sans effort
Le langage des fleurs et des choses muettes !*

[les amateurs ont sans doute reconnu... Baudelaire]



Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendrons les poètes suivants :

- Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Une Question de Mme la Conseillère Christine NIGGELER
- Une Question de Mme la Conseillère Chantal GUIBERT
- Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN

J'aurai dû dire poétesses.

**4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Président Pascal BLUM :

Nous prenons acte de la CO09.07.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, M. le Président.

M. le Président Pascal BLUM :

Vous avez la parole, M. le Syndic.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Permettez-moi tout d'abord, Mmes et MM. les Conseillers de vous adresser les chaleureuses salutations de votre Municipalité ainsi qu'au public présent.

Au nom de la Municipalité, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer dans la morosité économique actuelle, malgré cette belle soirée : il s'agit de la baisse du prix du gaz naturel.

Lors de sa séance de ce jour, la Municipalité a décidé d'adapter le prix du gaz naturel en reportant la diminution du prix d'achat prévisionnel pour les mois à venir annoncée par le fournisseur du Service des Energies, la société Gaznat SA.

Cette baisse de l'ordre de 14,3 %, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain, est le reflet de la forte décline de la consommation de produits dérivés du pétrole brut, conséquence de la crise économique, qui a conduit à une baisse de prix de ce dernier. Le prix du gaz naturel étant étroitement lié à celui du pétrole, mais avec un décalage dans le temps, cette baisse intervient à un moment où la tendance du prix du pétrole est plutôt à la hausse. Ce phénomène, à première vue paradoxal, s'explique par le mécanisme complexe de fixation du prix du gaz naturel en fonction de l'évolution de celui du pétrole brut. Ce mode de calcul permet d'atténuer la volatilité du prix du gaz naturel, qui ne suit pas une courbe en forme de dents de scie, comme c'est le cas pour le pétrole, mais une sinusoïdale relativement plate. Une sinusoïdale étant une courbe composée de vagues successives et régulières.

Cette annonce, à première vue réjouissante, ne doit pas occulter le fait qu'elle est la conséquence directe du ralentissement économique mondial. En reportant rapidement la diminution du prix d'achat sur le consommateur, la Municipalité souhaite ainsi aider tant les particuliers que les entreprises à surmonter les difficultés actuelles que chacun souhaite passagères.

Cette décision est en parfaite adéquation avec la volonté de votre Municipalité : voir la Ville disposer d'un service public distributeur d'énergie performant ; à l'écoute du marché et capable d'agir dans l'intérêt de ses clients, tout en préservant les intérêts financiers de la Commune.

Voilà Mmes et MM, je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

J'ai une requête.

Comme nous avons pu le constater, l'ordre du jour est très long ce soir et nous sommes dehors. Si j'ai bien compris, l'une des justifications pour que nous fassions cette séance dehors, ce qui est diversement apprécié, c'est d'être plus proche du citoyen, du public.

Par voie de conséquence, la requête que je veux faire est la suivante : un des points de l'ordre du jour est très attendu par les citoyens d'Yverdon, puisque c'est un point qui a été beaucoup débattu dans la presse, soit celui du plan d'eau. Et comme l'ordre du jour est très long, et que nous allons finir très tard dans la nuit, avec un ordre du jour comme celui-ci, je propose que nous glissions le chiffre 15 avant le chiffre 5, soit que nous commençons par le plan d'eau pour que les citoyens, le public, puissent pleinement bénéficier et profiter de nos débats, car si nous attendons minuit, tout le monde sera au lit et personne n'en bénéficiera.

Proposition de modification de l'ordre du jour

Donc voilà la requête que je vous présente, soit de commencer par ce préavis.

M. le Président Pascal BLUM :

Nous avons donc une proposition de modification de l'ordre du jour qui consiste à mettre le point 15 à la place du point 5.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 54 voix contre 34 voix et 4 abstentions.

5. PRÉAVIS N° PR08.17PR

CONCERNANT

- L'ADOPTION DE L'ADDENDA AU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE 1997 – PLAN DIRECTEUR COMMUNAL « SECTEUR SUD-OUEST » (PDCOM « SECTEUR SUD-OUEST ») ;
- L'ADOPTION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LES QUATRE-VINGTS" (PPA) ET DE SON RÈGLEMENT (RPPA) ;
- L'ADOPTION DE LA DÉCISION FINALE CONCERNANT L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (RAPPORT EIE) ;
- L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR LES DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES ;
- L'OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE À L'APEF (ASSOCIATION DU PLAN D'EAU FÉDÉRAL) GRAVANT LA PARCELLE COMMUNALE N° 842 DU CADASTRE D'YVERDON-LES-BAINS, AUX LIEUX DITS LES MARAIS ET LES QUATRE-VINGTS D'UNE SURFACE DE 223'986 M².

ET

- UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FRs. 830'000.-- POUR PARTICIPER AUX FRAIS ENGAGÉS PAR LE PROMOTEUR ET POUR ENTREPRENDRE LES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT LIÉS À L'IMPLANTATION D'UN CENTRE NATIONAL DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD.

 **M. David WULLIAMZ, rapporteur.**

Composition de la commission

Mmes et MM. Gloria CAPT, Hélène GRAND-GREUB, Carmen TANNER, Françoise WEISSBRODT (1^{ère} séance) remplacée par Dino PETIT (2^{ème} et 3^{ème} séance), Sarah WINTEREGG (1^{ère} et 2^{ème} séance) remplacée par Corinne LACHAT (3^{ème} séance), Stéphane BALET, Daniel BERCHER, Pierre-André MICHOU, David WULLIAMOZ.

M. le Président Pascal BLUM :

Comme vous aurez toutes et tous pu le constater, la commission qui a traité ce préavis nous fait l'honneur, à moins que ce ne soit la gageure (*Petit Larousse*, « *acte, projet qui semble défier le bon sens* ») de nous soumettre deux rapports dont aucun ne paraît avoir le caractère de rapport de majorité ou de minorité d'ailleurs. Pour commencer, j'appelle M. le Conseiller David WULLIAMOZ, rapporteur de la Commission.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. David WULLIAMOZ donne lecture des conclusions de ce rapport, les précédant de ses commentaires : « *je vais vous épargner la lecture complète du rapport pour plusieurs raisons.*

- *Déjà, je désire garder votre attention pour la suite des débats qui auront lieu et qui seront plus intéressants.*

- *Une deuxième raison est que nous avons reçu une communication récemment qui apporte des détails et des faits nouveaux, ce qui diminue un peu l'intérêt du rapport.*
- *Une troisième raison est que, comme cela a été mentionné, deux rapports ont été déposés : c'est une situation relativement inhabituelle qui a été recommandée par l'Etat de Vaud, inhabituelle mais je trouve, au regard de ce que cela produit, assez peu souhaitable. Je trouve que cela produit deux rapports qui sont partisans, donc cela diminue vraiment l'intérêt de ces rapports.*

Je vous lis malgré tout la conclusion d'une partie du rapport ».

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Dino PETIT, second rapporteur de la Commission, donne lecture des conclusions de son rapport, les précédant de ces commentaires : « *Sans plus de commentaires, puisque mon préopinant a déjà exprimé son malaise dans le cadre de ce rapport. J'expliquerai juste que je vais exprimer aujourd'hui une majorité virtuelle puisque la Commission a connu bien des péripéties* ».

M. le Président Pascal BLUM :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Les groupes libéral et radical se réjouissent de débattre ce soir de ce projet d'envergure présenté il y a plus de 10 ans aux autorités de notre Ville.

Ils tiennent à saluer ici la clairvoyance et l'esprit visionnaire de la Municipalité de l'époque, emmenée par M. le Syndic d'alors, notre collègue Olivier KERNEN, qui a su accueillir les promoteurs avec enthousiasme et détermination.

Après plus de 10 ans d'études, de discussions, de réponses apportées par les promoteurs, ce projet a considérablement évolué surtout en faveur de la population yverdonnoise.

L'implantation d'un plan d'eau d'une telle importance dans notre Ville représente une opportunité unique d'accroître le rayonnement d'Yverdon-les-Bains au niveau national

C'est ainsi que nous vous invitons, M. le Président, Mmes, MM. les Conseillers, à soutenir ce projet, tout comme l'a déjà fait Mme la Conseillère nationale Josiane AUBERT lors de la séance de présentation publique, et à accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

J'aimerais vous présenter la position, ou plutôt un message des Verts face à ce projet.

Vous le savez déjà, nous sommes opposés à ce projet pour plusieurs raisons, raisons que je développerai plus loin, car là n'est pas la priorité de notre message. Notre priorité ici est de bien situer la décision que nous allons prendre ce soir : il s'agit ici de faire un choix politique.

L'un de ces choix qui donnent toutes la signification à notre engagement sociétal. Car ce soir ce n'est pas simplement accepter ou refuser un projet qui n'a que peu d'influence, mais bien de faire un choix qui orchestre le développement de la ville, qui oriente et organise la Cité, avec toutes les pesées d'intérêts que cela comporte.

Pour bien saisir les implications que comporte un tel projet, nous nous devons de nous poser des questions fondamentales :

- Quelle est son utilité pour la collectivité ?

- Quelle est son impact, aussi bien au niveau physique qu'éthique ?
- Quelle orientation donnons-nous au développement et à l'image de la ville ?

Ces questions, nous nous les sommes posées à plusieurs reprises au sein du groupe des Verts. Si, au début de nos réflexions, nous trouvions ce projet tout simplement absurde et stupide, nous avons maintenant conforté notre opposition par plusieurs observations...

Tout d'abord ...

La démesure du projet

Ce projet utilise un peu plus de 20 hectares de terres agricoles. Cela représente 30 terrains de foot, mais aussi la moitié d'un domaine agricole familial de taille standard. A l'heure où nous devons déjà importer plus de la moitié des biens alimentaires pour subvenir à nos besoins primaires, nous troquons notre souveraineté alimentaire contre du fun !

Cette dernière remarque m'amène à la démesure éthique de ce projet : nous sommes dans une société où nous nous payons le luxe de faire des lacs artificiels, pour deux sports (sur des centaines d'autres), sports que l'on ne peut pas définir comme populaire, et cela, alors que nous avons des plans d'eau à profusion en Suisse.

La Suisse a l'étiquette d'être le château d'eau de l'Europe et nous allons faire un autre lac !! Nous touchons ici à l'absurdité de ce projet !

Après la démesure du projet, parlons de..

Son emplacement

Pour rappel ce projet s'étendra au delà de la ceinture de l'autoroute. Voulons-nous ouvrir le développement de la ville par delà l'autoroute, cette fameuse barrière psychologique, qui créera un précédent dans nos futurs aménagements ?

Pour nous il s'agit de continuer à développer la ville dans son sein et non pas dans son extension sans borne.

Quant aux ..

Impacts touristiques et économiques

Les promoteurs du projet nous promettent des milliers de touristes et une nouvelle renommée pour la ville. Cessons d'écouter ces sirènes et arrêtons-nous à des faits :

Qui peut me citer ici ce soir un autre lac de ce genre ? Personne, ou peut-être en citant la ville de Bourg-en-Bresse, ville souvent mentionnée dans ce projet...alors que celle-ci est plus connue pour ses poulets que pour son lac artificiel.

Ne nous le cachons pas, la renommée sera faible, tout comme l'impact touristique, et cela tout simplement parce que c'est un sport et une activité touristique extrêmement pointue. Si nous allons jouer dans l'eau avec la famille, c'est à la plage ou à Aquaparc, mais pas aux bords d'un lac de ski nautique.

Tout ce que nous aurons comme renommée c'est que...Yverdon, au 21^{ème} siècle, met un lac à côté de son lac, et promet des projets non durables.

Quant aux retombées économiques, on ne peut pas concevoir un projet qui ne va créer que 3 à 4 emplois à l'année sur une aussi grande superficie. Ce projet n'est même pas créateur d'emploi.

Laissez-moi encore vous exposer un dernier point plus que fondamental...

La priorité dans nos projets

Que voulons-nous développer pour les Yverdonnois ?

Nous voulons leur mettre en place des projets qui leur soient utiles, comme la création d'une ville nouvelle entre gare et lac, des projets qui leur correspondent et leurs permettent de faire leurs activités sportives, des projets qui nous rendent à nous yverdonnois la vie plus belle dans notre ville, comme les Rives du Lac près de notre lac.

Ce projet n'est pas pour les Yverdonnois, c'est une évidence !!!

De plus, l'aménagement des ces bassins prendra l'énergie à nos services communaux, alors que nous détenons de multiples projets que nous nous devons de développer en priorité.

Mettons des priorités à nos projets ! Poussons ceux qui sont d'une haute importance collective et laissons de côté ces projets qui nous retardent.

Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Si le maintien des terres agricoles fait partie des préoccupations premières des écologistes, mais ils ne sont pas les seuls, heureusement, il est plus surprenant de les voir défendre avec acharnement des terres de culture intensives, qui ne présentent qu'une faible biodiversité, si ce n'est leur propension à l'inondation, un aspect qui sera entièrement repris et intégré dans le projet du plan d'eau.

Si les générations précédentes avaient agi ainsi, la région serait infestée de malaria et la Ville d'Yverdon-les-Bains n'existerait tout simplement pas. Mais elle existe, preuve d'une gestion intelligente entre besoins humains et environnement naturel. Faut-il la figer en s'opposant à tout changement ?

Construire le Musée Cantonal des beaux-arts dans notre Ville ? Cela risque de prendre de la place et d'amener passablement de circulation en ville, même à proximité immédiate de la gare... Laissons donc la belle endormie en paix et faisons acte de candidature pour « Yverdon-les-Bains Musée Suisse de l'immobilisme durable », nous avons toutes les chances d'être retenus !

Plus sérieusement, l'environnement dans lequel nous vivons est précieux et essentiel pour tous les êtres vivants dont nous sommes. Il mérite de ce fait une vraie défense. L'objection systématique à tout projet affaiblit la crédibilité de ses pourfendeurs sur les véritables enjeux de l'agglomération yverdonnoise et de sa place en Suisse romande.

Le projet présenté ici n'est absurde ni sur le plan environnemental, ni sur le plan urbanistique. C'est une formidable occasion de développer l'attrait de notre région et un plus indéniable pour ses habitants.

En résumé, je me permets de faire appel à votre bon sens et à votre loyalisme envers les intérêts de notre région et la population yverdonnoise.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD :

Le fait d'implanter un plan d'eau dans cette région est justement mettre une limite à la Ville. Il y a déjà de l'équitation et un aéroport, et je pense que c'est un bon complément pour fixer la

ceinture de la Ville qu'y mettre ce plan d'eau.

Ce plan d'eau, ce n'est pas seulement à de la pratique nautique, c'est également tout un endroit qui va être dévolu à la promenade et l'animation. Et justement, c'est penser aux Yverdonnois que d'installer ce plan d'eau à cet endroit-là.

Pourquoi ne pas le faire sur le lac existant ? De nombreuses explications ont déjà été données. Il n'est malheureusement pas possible de pratiquer le sport nautique sur les lacs. Oui, il est possible de le pratiquer, mais pas de manière régulière lorsque nous avons des courants. Les lacs comme celui-ci, il en existe. Il en existe passablement en Europe. Rien qu'en Allemagne, il en existe plus de 40, qui sont eux tous rentables. Naturellement il n'y a pas autant de lacs en Allemagne qu'en Suisse, mais ils ont été réalisés de manière à pouvoir amener non seulement du sport, mais aussi de l'activité de loisirs. C'est cela qui est très important.

Il y a quand même un autre point important par rapport aux priorités. Je crois que là nous avons une démonstration formidable de ce qu'on appelle de plus en plus le PPP, le fameux partenariat public privé. Nous avons ici un investissement d'à peu près 7 à 8 millions de francs. On demande aujourd'hui à notre Ville de participer pour un montant de Fr. 800'000.--. On voit ce que c'est la notion du levier. Un investissement de Fr. 800'000.-- et récemment nous venons de voter des crédits, en l'occurrence Fr. 750'000.-- pour la réaffectation des tribunes de l'hippodrome qui n'ont pas amené un tel débat, mais qui n'ont pas non plus amené d'énormes retombées, et là la Commune va investir Fr. 800'000.-- pour un levier d'à peu près au total Fr. 8'000'000.--. Donc c'est quand même important. Pourquoi est-ce important ? Parce qu'en plus des Fr. 800'000.-- de la Commune, nous recevons du Canton de Vaud Fr. 1'500'000.-- du Service des Sports et Fr. 800'000.-- du Fonds d'équipements touristiques. Fr. 2'300'000.-- qui viennent du canton de Vaud, parce que justement le projet est très intéressant, au niveau sportif, et au niveau du développement de la Ville.

Je vous rappelle juste que nous venons d'avoir un accord de la Confédération qui nous octroie un crédit de Fr. 17'000'000.-- pour le projet AggroY. Pour ce projet, il faudra que la Commune et la région investissent dans la première phase, Fr. 35'000'000.--.

Comment vont réagir le Canton et la Confédération si lorsqu'on nous offre, parce qu'on nous offre, Fr. 2'300'000.-- pour un projet, on se permet de le refuser en disant : « écoutez, on ne va pas faire ce projet ! ». C'est vraiment donner signe que nous ne voulons pas amener un développement dans notre Ville. Ce n'est pas un développement complètement aberrant. C'est juste construire des plans d'eau. Ce n'est pas bétonner une région, c'est justement développer quelque chose, amener une animation dans la Ville qui profitera autant aux Yverdonnois qu'aux sportifs, et je tiens aussi à le préciser, au sport handicap. Pour la parenthèse, sachez que le ski nautique est un des seuls sports où les handicapés et les gens valides pratiquent la compétition en même temps.

Donc nous sommes en train d'amener un projet énorme avec un financement qui est vraiment avec un levier de financement par le Canton. Certes, la Confédération n'a pas encore donné sa tranche de financement, elle n'est pas du reste prévue. Pour l'instant le budget est fait sans la tranche de la Confédération.

Et je tiens à souligner ici, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue VIQUERAT, que Mme AUBERT, Conseillère nationale, a dit : « *si vous avez besoin d'un appui, je suis là* ». Et elle est en plus dans la Commission du sport. Nous avons donc d'énormes possibilités de développer quelque chose ; de développer quelque chose qui n'est pas seulement pour une élite, au contraire on a vu que le prix de participation au ski nautique est vraiment modique par rapport à d'autres sports ; d'amener une animation ; de plaire à la Ville et oui de faire rayonner la Ville !

Le seul centre de ski nautique de suisse, c'est quand même quelque chose qui va se savoir !

Même si Bourg-en-Bresse est connu pour ses poulets et Yverdon peut-être pour ses machines à écrire à l'époque, elle pourrait être connue pour autre chose.

Je pense franchement que nous avons un projet qui tient la route. Nous avons un projet qui a été présenté depuis plus de 10 ans, et je crois que c'est vraiment le moment de l'accepter. On ne prend pas du tout de risques au niveau écologique parce que les études ont été faites. Elles ont été demandées, elles ont été faites, un nombre d'études incroyables ont été demandées et faites et les résultats sont toujours : « *oui c'est réalisable !* ».

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Pour répondre à mes préopinants, effectivement, sur les terrains agricoles concernés, nous ne faisons pas de l'agriculture intégrée. Mais contrairement à certains à priori, les Verts n'ont pas envie de faire du bio sur tout le territoire, ils ont quand même conscience de certaines réalités. Sur ces terres, il n'y a pas d'agriculture intégrée, néanmoins, elles sont classées dans ce qu'on appelle les surfaces d'assolement. Une surface d'assolement, c'est quoi ? C'est certaines terres cultivables qui sont jugées d'excellentes qualités, dont les Cantons doivent respecter un certain quota. Quel est le but de ces surfaces d'assolement ? Un des buts est de garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire dans notre pays. Certes, nous ne faisons pas du bio sur ces terres, néanmoins, elles sont d'une certaine qualité et méritent protection. Je rappelle que l'on parle quand même de 20 hectares.

Je rappelle aussi que chaque seconde en Suisse, il y a 1m² de terres cultivables qui disparaît. Alors, venir avec ce projet en décidant de déclasser 20 hectares alors que dans d'autres communes, on essaye de faire des pesées d'intérêt pour répondre à des crises du logement qui sont de réels problèmes, et à des besoins qui sont réellement avérés, pour construire deux gouilles, excusez-moi, mais je trouve cela totalement absurde et contraire à tous les principes de développement durable qui sont défendus par les Verts.

Ensuite, en déclassant ces 20 hectares, quel message allons-nous transmettre aux agriculteurs de notre région ? Les mêmes agriculteurs qui doivent passer par des procédures administratives absolument interminables pour développer leur outil de travail ou pour agrandir de façon raisonnable leur habitation, vont voir la ville d'Yverdon déclasser 20 hectares pour faire deux lacs sur lesquels une partie de la population suisse, peut-être yverdonnoise, et encore j'en doute, pourra aller batifoler sur les skis, déguisée en petit canard.

Excusez-moi, si je comprends bien le discours de M. le Conseiller MICHOUUD sur l'espace rural multifonctionnel, celui-ci n'est effectivement pas uniquement destiné à la production mais peut accueillir des activités comme le tourisme durable, comme la production d'énergie renouvelable et cela, ce sont des fonctions que les Verts sont prêts à défendre. Par contre, un projet de ce type, du ski nautique, qui ne profitera qu'à une minorité de la population, c'est quelque chose pour lequel nous ne pouvons pas nous battre et contre lequel nous nous battons jusqu'au référendum si nécessaire.

M. le Conseiller André PERRET :

Nous sommes en train de parler de la modification d'une surface de 22 hectares. Ce n'est pas rien. C'est deux fois plus grand que la surface des Rives du Lac. Donc, ce n'est pas une petite opération, comme l'a dit un certain nombre de mes préopinants, où on fait une gouille quelque part dans les marais. Je me suis donc posé la question de savoir : « qu'est-ce qu'Yverdon-les-Bains et ses habitants peuvent retirer d'une telle installation ? » J'ai trouvé un point positif : nous pourrions dire que nous avons un lac rien qu'à nous ! Bien petit vous en conviendrez, surtout que nous sommes à côté du plus grand lac de Suisse, puisque les deux lacs qui sont un peu plus grands que le lac de Neuchâtel sont partagés avec nos pays voisins.

Au niveau de l'intérêt que pourraient trouver les Yverdonnois avec ces plans d'eau, je n'en ai

pas trouvé beaucoup. Au niveau des sportifs qui utiliseront ces installations, je pense qu'il y aura peu d'Yverdonnois. Nous savons quand même que le ski nautique n'est pas une activité bon marché et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'Yverdonnois qui puissent finalement profiter de ces installations.

On a parlé du fait que de construire un plan d'eau amène un développement. Quel développement ? Je dirais que l'apport pour l'économie locale me paraît très faible. A la construction, il est vrai, qu'on va investir quelques millions, mais il n'est encore pas dit que ce soit une entreprise locale qui ait ce type de travaux, qui sont quand même des travaux particuliers. Alors est-ce qu'il y a d'autres apports au niveau économique ? Il est clair que s'il y a des sportifs qui viennent de l'extérieur, il y a des chances quand même qu'ils utilisent nos infrastructures hôtelières. Mais comme je vous l'ai dit, ce ne sont pas des sportifs à faibles moyens, donc il y a des chances que peut-être le Grand Hôtel des Bains ait quelques clients supplémentaires et que les hôtels qui sont dans l'Arc lémanique, sur la région d'Ouchy en particulier, puissent eux avoir quelques clients supplémentaires, mais je pense que les autres infrastructures d'accueil yverdonnoises auront relativement peu de clients supplémentaires liés à ces activités.

Alors je me suis dit : « est-ce que Yverdon-les-Bains peut gagner quelque chose dans son image avec cette installation ? » Je n'ai pas trouvé véritablement un engouement certain pour que nous ayons, avec cette infrastructure-là, une image qui change et qui change fondamentalement pour Yverdon-les-Bains. Donc, je vous invite Mmes et MM, à ne pas entrer en matière sur l'article premier, c'est-à-dire à le refuser.

M. le Conseiller Yvan GINDROZ :

On a parlé de la densification de la ville. Moi je pense qu'à l'heure actuelle, il est nécessaire de densifier cette commune, mais si on densifie la commune, il faut bien que les gens puissent aller s'épanouir ailleurs que dans la commune. Si on la densifie, on enlève des jardins, des coins d'herbe, et les petites villas que l'on a, c'est fini ! Donc les gamins qui jouent dans leur petit jardin, c'est fini. On va chercher un autre mode de vie pour notre cité.

Ces gens qui seront dans cette cité, il faudra bien leur créer des zones où ils pourront s'épanouir et aller s'évader, sans que ce soit en prenant la voiture et en faisant des dizaines de kilomètres pour trouver un divertissement qui leur correspond. Je pense que là, nous avons une opportunité ! Quand on pense qu'en 2020, on prévoit une ville de 35'000 habitants !

Donnons leur à portée de main, à côté de chez eux, un site qui est naturel et qui permet justement d'avoir une activité agréable. Parce que je ne pense pas que les Rives du lac vont suffire à cette époque-là. Surtout lorsque la Ville sera développée du côté du lac. Donc il faut penser aussi à l'autre côté. Si on regarde Lausanne, d'un côté il y a Sauvabelin, de l'autre côté ils ont le Parc Bourget, Vidy, avec les rollers et c'est devenu une institution là-bas. Cela a démarré tout bêtement, Et maintenant les gens, les jeunes, ils vont faire du roller où ? à Ouchy, à Vidy, donc cela a donné une aura à cette ville de Lausanne, simplement parce que les gens ont une place pour aller s'amuser et se divertir.

Quand on pense aussi qu'on doit engager des éducateurs de rue pour juguler notre jeunesse. Alors plutôt que de leur apprendre à ne rien faire qui dérange, on peut aussi les amener à une activité fun, dynamique, où ils peuvent se défouler et qui leur offre vraiment cette possibilité de se lâcher sans danger. Je pense maintenant aux familles. Je suis père de 4 enfants, j'ai des ados, je sais que ce n'est pas toujours évident de les occuper. Ce site offrira un lieu de ballade et des espaces de jeu et de détente pour les partager en famille.

Il faut ajouter que lorsque des bons éléments s'entraînent, c'est spectaculaire et cela plaît à beaucoup de monde. J'ai assisté trois fois aux championnats suisses de wakeboard, je me suis déplacé à la Vallée de Joux, je me suis déplacé à Lucerne, et je peux vous dire que c'est

spectaculaire, il y a du monde et même les grands-mamans sont au bord de l'eau et applaudissent.

Au niveau du tourisme, une ville doit avoir une carte à jouer. Certaines sont plus gâtées que d'autres. Certaines ont même un as dans leur jeu, comme Genève avec sa rade et son jet d'eau, Zermatt son Cervin, Lucerne son pont. Nous, ici à Yverdon, nous n'avons pas cet as. Nous devons avoir un jeu le plus varié possible. Je trouve qu'avec ce plan d'eau nous avons un nouvel atout. C'est un lieu d'excursion supplémentaire pour les courses d'école et ce sont eux qui sont les touristes de demain. Donc c'est une vision d'avenir, c'est une vision du futur.

J'ai des amis qui ont créé un motocross à Sézegnin, près de Genève. Le maire de la commune, qui, au départ, était contre le projet, a été invité à l'étudier, et a développé ce projet avec eux, ce maire, c'est un vert ! Celui-ci a été séduit et convaincu de pouvoir mettre à disposition des jeunes un site sécurisé et bien encadré, où les jeunes peuvent se faire plaisir, sans que cela soit aux dépens des citoyens. Bien sûr, ils ont créé des aménagements, un étang, ils ont créé une arborisation qui coupe le bruit, et ils ont construit un projet qui a marqué les esprits.

Dernier point : on vient de fêter les 50 ans de la patinoire couverte. Les visionnaires, c'était les opposants ou les partisans ? Nous sommes des milliers aujourd'hui à remercier les partisans.

Juste une petite chose encore. On a voté, sans hésiter Fr. 8'000'000.-- pour le conservatoire. Nous ne demandons que le dixième, 10 fois moins, soit Fr. 800'000.-- On voudrait nous les refuser. Il n'est pas juste de favoriser les musiciens aux dépens de sportifs. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Il y a des choses intéressantes dans certaines remarques que j'ai entendues tout à l'heure. Les initiateurs du projet font des études, ils ont fait des calculs, comme par exemple le potentiel de clientèle que nous pouvons attirer. Naturellement on essaye toujours, sans nécessairement tirer les chiffres vers le haut, de faire que cela soit intéressant, rentable, et on fait des calculs de rentabilité. J'ai entendu plusieurs remarques de l'autre côté qui disent : « que les Yverdonnois ne viendront pas, ce n'est même pas *ne viendraient pas*, c'est *viendront pas*. » J'ai entendu deux Conseillers dire : « qu'ils ne viendront pas, que cela ne les intéresse pas, que les Yverdonnois n'iront pas là-bas. »

Mais comment est-ce que vous pouvez décider que les Yverdonnois n'iront pas là-bas ? Est-ce qu'ils ne pourront pas aller se balader ? On sait bien qu'il y a quand même toute une partie de la population qui habite de ce côté-là et qui pourra très bien aller s'y balader. Nous ne sommes pas en train de créer des lacs, nous sommes en train de créer un parc nautique, une attraction, une animation. Alors comment pouvez-vous décider que les gens n'iront pas ?

Et en plus, de nous dire que c'est un sport qui coûte cher : 1h30 de ski nautique, c'est l'équivalent d'une entrée au cinéma. Si, déjà on arrive à rester 1h30 sur des skis nautiques... Oui, c'est ce prix là, mais simplement il faut regarder un peu les évolutions qu'il y a eu. On parle de télésiège nautique et vraiment, le prix s'est beaucoup démocratisé. Donc tout le monde peut en profiter. Ce ne sont pas seulement pour des sportifs, c'est aussi pour aller s'amuser.

Allez regarder à Estavayer, vous en avez un où il y a plein de gens qui vont s'amuser, il n'y a pas que des sportifs. Alors pourquoi refuser que notre Ville fasse aussi quelque chose pour pouvoir s'amuser et pas seulement penser à des terres qui disparaissent ?

A ce sujet-là, on me parle de terre, d'assolement et tout ça. Oui, c'est juste, il y a en effet des compensations qui doivent être faites. Mais je rappellerai quand même que ce dossier a passé dans tous les bureaux cantonaux ; toutes les études ont été faites et lorsque l'initiatrice du projet est allée demander au Canton où elle pourrait faire un bassin de ski nautique, on l'a

envoyé à Yverdon-les-Bains. Donc ce n'est pas un hasard si on a envoyé Mme BORTER se présenter il y a plus de 10 ans à la Municipalité de l'époque, parce que justement c'était là qu'il y avait un potentiel. Peut-être que les choses ont changé depuis 10 ans, certes. Mais actuellement, nous avons des champs de maïs là-bas, et je pense franchement qu'une fois que les bassins seront réalisés, il y aura nettement plus de gens qui iront se promener le week-end ou à la belle saison, voire même en hiver, parce qu'on pourra en plus y patiner dessus si c'est gelé, que de simplement aller regarder les champs de maïs; alors qu'il faut y mettre des bottes pour pouvoir y aller, et que ce n'est pas vraiment sexy que d'aller se promener autour d'un champ de maïs.

Je crois vraiment que nous parlons de développement. Naturellement, nous savons que les camps sont faits, mais je veux dire que nous parlons quand même d'un développement. Alors le dénigrement, dire que les gens iront loger sur la Côte, moi je suis désolé, mais cela veut dire quoi ? Qu'Yverdon ne sait pas accueillir des gens ? Que nous ne sommes pas une Ville vraiment accueillante pour pouvoir y faire quelque chose ? Qu'on les renvoie sur la Côte ? Quand même, nous sommes justement en train de dire que notre Ville est belle, qu'elle a des potentiels ; et ce n'est pas seulement une question de remplir les hôtels, c'est de faire venir les gens ; et on est en train de nous dire ces gens iront loger sur la Côte, sur l'arc lémanique ! Non, c'est vraiment dénigrer notre région, et je ne pense pas que c'est vraiment bien de la dénigrer car nous avons un potentiel énorme.

M. le Conseiller Dino PETIT :

Le micro est un peu haut pour moi ! Je n'aime pas parler dans une peluche mais bon...

J'étais venu ici ce soir en me disant : « *je ne vais rien dire* ». Je ne vais rien dire parce que j'ai déjà beaucoup écrit. J'ai beaucoup écrit, pourquoi ? parce que je me suis énormément penché sur ce dossier. Le travail que j'ai accompli, je ne vous demande pas de me féliciter ou de me remercier, il sera rétribué comme tous les rapports, mais il représente des dizaines, peut-être des centaines d'heures de travail.

Je peux vous dire par exemple que la première entreprise qui pourrait faire une drague aspirante dans de la craie lacustre se trouve à Morat. Je l'ai contactée, elle ne peut pas faire ce travail-là d'ailleurs, et ainsi de suite. Je me suis posé énormément de questions et je pensais que d'autres que moi y répondraient, car je crois que ce sujet a occupé beaucoup de monde. Alors j'ai entendu énormément de choses, je n'arrive pas à réordonner les débats dans le sens de mes préopinants, je les prie de m'en excuser.

Mais un certain nombre de considérations semble s'imposer. D'abord, on a dit à plusieurs reprises pourquoi pas Yverdon-les-Bains. Pourquoi Yverdon-les-Bains ? Moi, alors que je suis Yverdonnois de cœur, j'ai le malheur d'être né Lausannois. Ce n'est pas pire que la Riviera, mais dans la tête des Lausannois, et encore plus des gens de la riviera, Yverdon c'est un endroit qui sort du brouillard pendant environ deux semaines au mois d'août et au mois de novembre le soleil se lève à 8h00 à Lausanne, et ne se lève pas à Yverdon. C'est ce qui se passe dans la tête des Lausannois, des gens du Chablais qui viennent chercher leur plan d'eau ici, alors je ne comprends pas leur mobile. Après avoir regardé leur travail, je me dis que malgré tout ce n'était pas innocent, mais je ne sais pas pourquoi, alors je ne vais pas commenter cela.

On a dit aussi que cet endroit serait un lieu de promenade, d'animation, de loisirs, de baignade. En 6 mois, ce qui pour les initiants font 210 jours, c'est quand même un prodige, parce que 210 jours divisés par 30 cela fait 7, mais c'est peut-être 7 mois de rentabilité et 6 mois de travail, et 10 mois de non brouillard, on va brûler 35 tonnes d'essence au nez des enfants. Et bien excusez-moi, j'ai un fils adolescent, je ne vais pas l'amener se baigner entre un tire-flemme et un engin à échappement libre qui grille 35 tonnes d'essence en 6 mois, en 8 heures par jour, je n'ai pas envie de l'intoxiquer. Alors pour ce qui est du plaisir, bonjour.

Pour ce qui est de la faisabilité technique, je l'ai exposé en 9 pages, je ne vais pas vous fatiguer avec, autrement j'aurais pris grand plaisir à vous lire mon rapport, car, comme tout le monde le sait, j'aime parler.

On me parle du partenariat public privé. Pour mon malheur, j'ai fait des études de droit, et j'ai vécu un certain nombre d'évènements de cet ordre. Alors le partenariat public-privé, cela veut dire que l'on nationalise les pertes et qu'on privatise les bénéfiques. Imaginons un peu qu'il y ait une association qui tente de bâtir un plan d'eau en disant, « *j'amène 7 millions, amenez donc seulement Fr. 800'000.--* ». Mais si jamais cela ne marche pas, l'association qui exploite, en la forme commerciale qui est inscrite au Registre du commerce, peut faire faillite, elle n'aura jamais perdu que 8 millions de sponsors, et nous, nous nous ramasserons la plus belle ruine, enfin ruine, un trou n'est pas une ruine, mais il faudra quand même le combler !

Alors les frais de Fr. 800'000.--, laissez moi rire ! Cela ne se compte plus, on ne sait pas. On ne sait pas ce que cela peut coûter. Alors vous me direz : « *ah bien sûr, mais soyons aventuriers* ». Yverdon doit être aventurière, c'est bien connu ; c'est l'aventure, laissons-les faire, laissons-les déposséder des territoires agricoles, laissons-les s'emparer, pour un sport élitaire, marginal, qui n'intéresse que peu de monde, de 22 hectares de terrain, dont je rappelle pour des raisons qui m'échappent, alors qu'on fait payer les agriculteurs chaque année, on leur offrira 6 ans de locations gratuites. A Fr.10'000.-- la parcelle de 22 hectares, exploitée dans la forme commerciale, je vais vous dire un truc, c'est un loyer bon marché. Exploitation commerciale avec des bénéfiques dont vous connaissez la teneur puisqu'elle figure au rapport. C'est une première série de points.

Effectivement, on en a parlé au canton, et un moyen commis de l'Etat s'en est venu promettre monts et merveilles ; comme je l'ai dit dans mon rapport un député allié a posé une question qui mettra peut-être fin au débat de subventionnement cantonal. Quoiqu'il en soit, et il y a une grande constante : pour un projet de ce type-là, les subventions au niveau cantonal sont liées à un subventionnement fédéral. C'est lié. Ils sont généralement de la moitié du subventionnement fédéral. Alors y aura-t-il un subventionnement fédéral ? On ne peut pas le savoir parce que, comme en atteste la lettre que j'ai jointe à mon rapport, on n'a même pas encore posé la question à la Confédération ! C'est vrai qu'on a eu que 11 ans. Mais il faudrait quand même devenir un tout petit peu sérieux !

On me dit que dans 10 ans à Yverdon, il n'y aura plus de petites villas. Ce sera 35'000 habitants, dans un univers digne d'une métropole de Fritz Lang, je vous rappelle quand même qu'on a encore un peu de place et qu'on construit tous les jours et je crois que l'on pourrait caser 10'000 personnes facilement. Quoiqu'avec les infrastructures qu'on a construites ces dernières années cela sera difficile de scolariser nos enfants. Mais enfin, cela on y reviendra, cela va changer dans quelques temps !

Et on pense donc que comme il n'y aura plus de petites villas, que tout le monde va vivre dans un univers concentrationnaire, à ce moment-là il faudra deux gouilles. Mais je pense que vu la faisabilité technique de tout cela, cela fera longtemps qu'on aura construit un building de 25 étages par-dessus. Ce n'est pas sérieux comme argument.

On nous dit oui, alors Lausanne a son lac et on y fait du roller et Lausanne a Sauvabelin. Mais je me permets de vous rappeler que nous avons un très beau lac, nous aussi mais nous n'avons pas fait l'erreur de Lausanne, nous ne voulons pas y faire du roller. Parce que Lausanne, ce qu'on y a fait, et j'étais conseiller communal à l'époque, on s'est offert le luxe de bétonner le bord du lac pour pouvoir y faire du roller. Alors si c'est ce que vous voulez, d'accord. On met du béton partout, mais je ne pense pas.

Lausanne a Sauvabelin, une zone bien aseptisée, mais nous, nous avons Champittet. C'est quand même autrement honorable comme surface, beaucoup plus écologique, beaucoup plus beau.

Enfin, je reviens sur l'intervention de M. GINDROZ, pour le féliciter sincèrement. Parce que moi, j'ai un fils adolescent, vous avez quatre enfants, et si vous arrivez encore à emmener un ado dans un parc de loisir, c'est que vous êtes un meilleur éducateur que moi, parce que moi, je n'y suis pas arrivé.

Vous dites : « qu'offrons-nous à notre jeunesse ? », des éducateurs de rue. J'ajouterai que nous leur offrons aussi des caméras, et bientôt des parcs à bestiaux. Et à la jeunesse qui vient d'ailleurs, nous allons leur offrir de belles gouilles, qui peuvent nous coûter très cher.

Alors, je vous en prie, refusez ce projet, qui n'en finit plus depuis 11 ans de ne pas tenir la route. Ce n'est pas un projet qui évolue, c'est un projet girouette. Quand on voit une impossibilité, on invente une autre combine, mais je ne vois rien de très sérieux ou de très professionnel là-dedans. Je crois que des gens extrêmement fortunés veulent se payer un jouet, mais un jouet à l'abri de leur regard. Vous savez, quand on a aboli l'esclavage pour inventer le colonialisme, on est allé mettre des esclaves plus loin, pour ne pas les avoir sous les yeux. Les plaines du Rhône ou le Chablais ne manquent pas d'espace pour mettre une gouille, mais ces gens-là veulent un jouet, loin de chez eux, pas sous leurs yeux. Ne leur faisons pas ce plaisir là, s'il vous plaît.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

On a beaucoup parlé de promenades, de ballades, d'endroits agréables. Il y en a beaucoup à Yverdon, en particulier la région des Quatre-Vingts, où vont se situer ces lacs. Ceux qui se baladent dans la région auront vu régulièrement, chaque week-end, le nombre de familles qui profite de cet endroit charmant, accessible et pas aménagé, donc tout à fait attractif en son état.

L'autre élément que je voulais souligner est la taille du projet. Les bassins et leur aménagement font 1 km de long, c'est-à-dire depuis ici jusqu'au lac. Et comme il faut qu'il y ait de l'eau dans ces bassins, on va creuser à 7.50 m, l'équivalent de 3 étages, on va descendre à 7.50 m pour avoir des bassins de 1.50 m de profondeur. Et c'est pour cela qu'il y aura 300'000 m³ à évacuer de matériaux comme de la craie lacustre.

On a beaucoup parlé de finance. Je soulignerai au passage que la Commission des finances était plus que partagée, elle était partagée en trois : 3 pour, 3 contre, et 3 abstentions. Donc elle n'est pas tout à fait satisfaite des informations qui ont pu être amenées. On a beaucoup insisté sur la somme « modeste » que la Commune consacre à ce projet, Fr. 830'000.--, mais il faut rajouter les aménagements routiers indispensables, et puis il faut ajouter quand même 20 hectares qu'on met à disposition quasi gratuitement. Donc cela c'est effectivement beaucoup plus que Fr. 800'000.-- .

Il faut se souvenir aussi qu'en matière d'aménagement du territoire, dézoner 20 hectares cela n'est pas quelque chose de simple et évident. Je rappellerai la controverse autour de Galmiz, quand le canton de Fribourg a voulu dézoner 40 hectares pour attirer les multinationales. C'était 40 hectares, mais c'était des milliers et des milliers d'emplois. Là, c'est 20 hectares pour 4 emplois à l'année, ce qui fait 5 hectares par poste de travail. Je ne connais pas d'autre projet qui soit aussi peu productif en termes d'emplois.

Enfin dernier point : si on parle de budget d'entretien sans aller dans les détails, on a Fr. 25'000.-- par an pour l'entretien et les réparations. Et quand on voit au budget ce que l'entretien des Rives du Lac nous coûtent, je suggère à la Municipalité de passer contrat avec l'Association du plan d'eau, pour qu'à son prix, elle arrive à entretenir ces Rives, avec une somme, puisque c'est deux fois plus petit, de Fr. 12'000.-- par an. Ce qui montre en fait la légèreté avec laquelle les budgets sont planifiés. Il est évident que ce projet n'apporte pas assez à la Ville pour mériter notre soutien.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Jamais l'adage suivant n'a été aussi vrai : « *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage* ». Que d'arguties pour tenter de convaincre ce Conseil que le projet de plan d'eau dont nous discutons ce soir est un mauvais projet. Du côté des opposants, des mots, alignés les uns derrière les autres, en essayant d'y mettre un ton de voix convaincant. De l'autre côté, un projet de onze ans, documenté, comme en atteste la pile de pièces qui a été remise à chacun des commissaires ayant siégé.

Des architectes se sont penchés sur le projet et des géologues. Tous ont affirmé que les terres sur lesquelles le plan d'eau serait installé sont mauvaises, qu'elles sont inondées. Une solution est proposée pour les oiseaux. Mais rien n'y fait. Aucune expertise n'est suffisante aux yeux des opposants qui ont la science infuse, qui n'ont aucune expertise en la matière, mais qui savent tout, qui savent que ce projet est mauvais et qu'il ne faut pas l'implanter là où la Municipalité le propose.

Alors entre l'avis d'experts, tous unanimes sur le sujet, et l'avis d'opposants idéalistes qui n'ont aucune expertise, mon choix est fait sans hésitation. Sinon, à quoi servent les experts ?

Au-delà de cette querelle autour d'un lopin de terre, il y a l'avenir d'une ville dont beaucoup disent qu'il faut cesser de dire qu'elle est la deuxième ville du canton, mais la capitale du Nord Vaudois. Mais pour revendiquer ce titre de capitale, qu'avons-nous à offrir ? Quels projets d'envergure avons-nous à proposer ? Certes, nous pouvons proposer le Musée suisse de la mode, petit musée qui peut-être deviendra un jour grand, nous avons il est vrai le Musée d'Ailleurs et son espace Jules Verne tout neuf. Même s'il s'agit là de quelque chose d'unique, il n'en demeure pas moins que cela ne touche pas forcément tout le monde. Cela demeure un domaine particulier.

Qu'avons-nous d'autre à offrir ? Rien. Rien du tout.

Nous aurions pu avoir une attraction extraordinaire et unique : le Nuage. Mais la population frileuse n'en a pas voulu, sans doute dans la crainte de l'inconnu du succès qu'il aurait connu. Nul doute qu'il serait devenu une attraction non seulement suisse, mais européenne et même internationale. Quelque chose d'unique, quelque chose à visiter, quelque chose de plus pour Yverdon-les-Bains.

Evidemment, le plan d'eau n'est pas aussi spectaculaire que le Nuage, ce qui devrait être rassurant. Cependant, le plan d'eau permettra de pratiquer le ski nautique et le Wakeboard. Il sera unique en Suisse. Il attirera ainsi des sportifs et du public de toute la Suisse et certainement des pays limitrophes. Il offrira à la ville un plus, un lieu de promenade, un lieu de détente dans un environnement magnifique. Il fera venir des gens de partout qui dormiront dans nos hôtels, visiteront nos commerces et nos musées. Il est évident qu'un tel projet aura des retombées intéressantes pour Yverdon-les-Bains.

Donnons un message fort, un message positif, que nous voulons qu'Yverdon-les-Bains soit véritablement la capitale du Nord Vaudois et non plus seulement la deuxième ville du canton. Montrons que nous avons de l'ambition et de l'envergure, que nous sommes une ville innovatrice et dynamique. Montrons que nous avons raison de nous battre pour implanter le Musée des Beaux-Arts à Yverdon-les-Bains.

Soyons modernes et tournés vers l'avenir.

Permettons à ce magnifique projet de se réaliser et adhérons au préavis qui nous est proposé ce soir.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

J'ai longuement hésité sur l'opportunité d'intervenir durant ce débat. En effet, la plupart des

avis sont faits et la polarisation de notre Conseil rend l'exercice plutôt périlleux. Pour résumer le fond de ma pensée, je dirai que ne pas intervenir pourrait finalement être favorable à mon point de vue. Toutefois, au vu de ce qui s'est dit, il m'est difficile de ne rien dire. Et permettez-moi un trait d'humour : à mon avis un politicien silencieux, c'est un peu comme le Père Noël, tôt ou tard, on cesse d'y croire.

Que l'on cesse de nous battre sur les aspects techniques, parce que finalement, ce n'est pas très utile. Tout est faisable, il suffit d'y mettre le prix. Moi je suis du même avis que Mme CAPT, finalement, techniquement, si les ingénieurs ont dit que c'était possible, cela doit être possible. La preuve en est, le fameux projet de station de ski réalisé à Dubaï en plein désert. J'imagine quand même que si les ingénieurs sont capables de telles prouesses, ils sauront trouver de l'eau dans la plaine de l'Orbe, même si pour cela il faut sucer de la craie.

Concernant le prix, là encore tant que le projet n'aura pas été réalisé, on peut dire n'importe quoi sans prendre beaucoup de risques.

Je pense que le débat doit se faire sur l'intérêt de ce projet dans l'optique du développement de la région. A mon sens, un développement à long terme doit s'intégrer dans les principes du développement durable. Là je pense que vous commencez à voir où je veux en venir.

Yverdon et son Conseil communal ont fait de magnifiques déclarations d'intention. Nous avons créé un groupe de travail qui a édicté un volumineux document appelé agenda 21 d'Yverdon-les-Bains. Ce document regorge de fiches dont, à mon sens, nous ne nous inspirons pas assez. Permettez-moi de vous lire le début de la fiche 19, qui dit ceci, mais il y en a plein d'autres. « *Plaine de l'Orbe, agriculture, tourisme, biodiversité. C'est le titre. Constat. La Plaine de l'Orbe a subi depuis 1 siècle un affaissement important. Les eaux montant de la nappe phréatique provoque des inondations sur les terrains agricoles. Objectif : transformer les terrains inondés en prairie humide et mettre en valeur dans un but didactique et de tourisme vert* ».

Je continue. Développement durable signifie respecter les 3 piliers, que vous connaissez, je ne vais pas vous faire un cours sur les principes du développement durable. Je pense que le volet écologique a été largement mis en évidence. Prenons les deux autres.

On va parler du volet économique. A mon avis, le projet n'apporte que peu de plus value dans ce domaine. On pourrait éventuellement le brandir comme mesure contre la crise mais comme la construction va plutôt bien nous allons aider le secteur qui n'en a pas vraiment besoin.

Le nombre de places de travail créées : visiblement, on ne va pas en créer beaucoup dans ce projet.

Le tourisme : alors moi je ne suis pas de l'avis de M. PERRET. Je ne pense pas qu'ils iront dormir dans les hôtels de la Côte. Je les imagine plutôt comme les gens qui font du surf, comme étant des gens qui ont des campings cars, et qui vont se poser à différents endroits, avec tout leur équipement, et malgré tout, on peut penser tout ce qu'on veut, c'est quand même un sport qui est cher une fois qu'on a acheté tout le matériel. Donc j'imagine plutôt des gens qui vont venir ici en camping car.

Si on place cela du point de vue social : Fr. 830'000.-- pour quelques Yverdonnois qui font du Wakeboard, on pourrait comparer cela au Fr. 2'284'326.75 pour tous les adeptes de tous les autres sports. Je suis sûr que vous êtes en train de vous demander d'où je sors ce chiffre. Ce chiffre nous a été transmis par la Municipalité dans sa communication CO04, daté du 22 avril 2005, qui nous donne en fait les différentes subventions qui sont allouées à tous les autres sports. Aujourd'hui je pense que ce chiffre est un peu différent, mais c'est clair que l'aide qui est octroyée aux sportifs de la région est bien en dessous de ce que l'on s'appête à donner

pour les gens qui font du Wakeboard.

Les retombées pour les habitants d'Yverdon, à mon sens, se situent surtout au niveau des nuisances. Certes, nous pouvons bénéficier des infrastructures comme but de promenade. Qui n'est jamais allé manger une glace au restaurant de l'aérodrome un bel après-midi ensoleillé ? Mais cela c'était au temps où les Rives du lac n'étaient pas ce qu'elles sont devenues. Maintenant, j'imagine que les gens vont plutôt au bord du lac pour manger des glaces ou du moins je l'espère.

Le rayonnement de la ville d'Yverdon dépend, je pense, surtout des médias. Je ne sais pas ce que ceux-ci en diront, mais pour l'instant, ce que l'on retient de la ville d'Yverdon, ce n'est pas tellement les projets que l'on a fait pour la ville etc. Moi j'ai aussi envie de faire de grands projets. Je trouve que cela serait génial qu'Yverdon soit plus que la capitale du Nord Vaudois. Pourquoi pas la capitale mondiale de la mobilité douce ? Pourquoi est-ce que nous ne ferions pas de magnifiques parcours à vélo, où on pourrait sillonner les canaux, où on pourrait passer dans toute la région. On a vraiment une géographie qui s'y prête très bien, et je pense qu'il y a plein de projets qui pourraient faire rayonner la ville.

Et je vous rappelle quand même que la ville d'Yverdon souhaite obtenir le label Cité de l'énergie, alors je trouve que soutenir un projet de ce type là et revendiquer ce type de label, ce n'est pas très logique. Je pense que vous aurez compris que je n'étais pas tellement pour le projet, contrairement à certains de mes collègues de parti.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'aimerais réagir à quelques propos que j'ai entendus. A savoir déjà, le nombre d'heures que vous avez passé, M. PETIT, à faire votre rapport. Je suis convaincu que vous avez fait un gros travail, mais je me demande si vous avez pensé au nombre d'heures que les promoteurs ont passé à constituer ce projet, au nombre d'heures qu'ils ont passé pour essayer de répondre à toutes les contraintes qu'il pouvait y avoir. Parce que lorsqu'on mène un projet sur 11 ans de durée, cela ne se fait effectivement pas sans contrainte, et je crois qu'ils ont vraiment essayé de répondre à toutes les demandes qui avaient été faites.

Imaginez-vous ce que cela peut représenter pour des promoteurs lorsqu'on leur dit, finalement, il y a un endroit qui se prêterait bien pour faire un plan d'eau, c'est Yverdon-les-Bains ; que tout le monde soutient cela, au niveau du Canton et au niveau de la Confédération, et que c'est le Conseil communal d'Yverdon qui refuse cela. Alors, quand vous parlez d'image, je me demande comment cela sera possible, un jour, de changer l'image d'Yverdon-les-Bains en dehors de notre Ville, si à chaque fois que l'on nous amène un projet, nous le refusons. C'est vrai, nous avons refusé le nuage il y a quelques années en arrière, nous allons peut-être, je ne l'espère pas, refuser ce projet ce soir, mais quelle image pourra-t-on donner au même canton si nous désirons obtenir par exemple le Musée cantonal des Beaux-arts ? On va peut-être nous répondre : « *Mais finalement Yverdon, vous ne voulez rien, pourquoi voulez-vous le Musée cantonal des Beaux Arts ? Vous venez de refuser un projet dans lequel nous étions d'accord de vous soutenir* ».

Alors, lorsqu'il s'agit de parler d'image, je crois qu'il est aussi important de montrer que, de temps en temps, nous sommes un peu ouverts sur l'extérieur, et que tout projet ne doit pas être essentiellement et exclusivement destiné qu'aux Yverdonnois, mais qu'il peut aussi être destiné aux Yverdonnois et aux gens de l'extérieur. Je ne suis pas convaincu que nous n'aurons que des contraintes dans ce genre de projet, parce que personnellement, j'habite tout près de l'endroit, et contrairement à M. HUNKELER, je ne vois pas des masses de familles aller se promener le dimanche dans cet endroit-là. Les gens viennent juste avant, oui, où il y a le terrain de rugby et de l'animation, ils vont jusque dans les jardins, et vers l'aérodrome et le manège, mais je peux vous garantir que les gens ne vont pas plus loin.

Ensuite, on parle de 22 hectares. Certes, à l'échelle d'Yverdon, 22 hectares c'est beaucoup,

c'est vrai, c'est grand, on peut prendre toutes les images : cela va d'ici jusqu'au lac, pour la longueur du lac artificiel, etc. Mais qu'est-ce en rapport avec les milliers d'hectares à propos desquels les milieux écologistes ont demandé que les agriculteurs arrêtent de cultiver pour les mettre en jachère.

Alors je pense que ces 22 hectares ne représentent vraiment pas grand chose par rapport à ces milliers d'hectares que nous avons arrêté de cultiver ces dernières années. Enfin, quand on parle du prix, je pense que ceux qui disent que le ski nautique est un sport cher sont des gens qui ne doivent pas pratiquer beaucoup de sports aujourd'hui ; parce qu'à Fr. 20.-- l'heure, je peux vous dire que cela correspond à peu près à 1 heure au Centre de badminton d'Yverdon, qui est suroccupé ; cela représente certainement moins qu'une heure de tennis ; cela représente l'inscription pour un cyclotourisme, etc. Donc je ne pense pas que l'on puisse dire que cela représente un sport qui est cher.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Je vais revenir sur deux ou trois petites choses qui ont été dites ce soir. Tout d'abord, sur ce qu'a annoncé M. MICHOUUD par rapport aux lacs artificiels que l'on trouve en Europe. J'en ai vu un, à Dijon. Il faut dire que là-bas, c'est une région très plate qui n'a pas de lac, et il faut faire entre 20 et 30 km pour être au prochain bled. Ce n'est pas la même densité qu'en Suisse : ici on fait 10 minutes, à vélo, qui sait ? et on est déjà au prochain café du commerce du village. Et je le rappelle encore, nous avons des lacs en Suisse ! Nous n'avons pas la même densité et structure géographique que les pays de France voisine ou d'Allemagne.

M. MICHOUUD, vous avez dit que nous refusons de l'argent du Canton. Et bien, sous prétexte que nous recevons de l'argent, faut-il tout accepter ? Non, je ne suis pas d'accord. De plus, comme l'a dit M. PETIT, je le répète, l'argent du Canton va tomber si la Confédération ne se porte pas garante et vu leur courrier, nous sommes loin d'avoir le subventionnement fédéral à l'heure actuel.

M. GINDROZ, vous voulez que les Yverdonnois se divertissent à l'extérieur de la ville. Et bien nous, les Verts, nous voulons que les Yverdonnois se divertissent dans la ville, et cela par plus d'installations et de parcs verts, d'où notre opposition lorsque nous avons voté le Parc Piguët. Il faut développer les espaces verts dans la vie de la cité et non pas à ses extérieurs.

Et encore une dernière remarque. M. MICHOUUD, vous avez annoncé que le canton a répondu à Mme BORTER et l'a envoyée à Yverdon. Je dois vous annoncer, malheureusement, que vous êtes aussi naïf que moi : elle a fait ce qu'on appelle du lobbying, eh oui, tout simplement.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD :

C'est vrai, il y a des arguments sérieux et des arguments pas sérieux, il y a un peu de tout, peut-être autant de ce côté que de l'autre côté, mais il y a des choses qui ne sont vraiment pas la vérité. Là, il y a vraiment des choses où je me sens obligé de répondre : quand on parle de 35 tonnes de carburant qui doivent être grillées pour le ski nautique, il faudrait peut-être juste que M. PETIT se renseigne : les bateaux fonctionnent au GPL, ce sont des nouveaux moteurs qui consomment très peu, et qui ont tous les filtres qu'il faut pour ne pas polluer. Déjà cela, on est en plein dans le mensonge.

Ensuite de cela, je rebondis sur la chose : vous savez peut-être tous qu'il y a dans la région d'Yverdon, peut-être pas à Yverdon-même, mais à Yvonand, une société qui développe des bateaux solaires. Tout de suite, vous allez me dire qu'on ne peut pas faire du ski nautique derrière des bateaux solaires. Moi, c'est ce que j'ai pensé aussi, puis j'ai téléphoné à M. MESPLE patron de MW-Line SA, qui développe des bateaux solaires, et qui m'a dit : *« détrompez-vous, on peut tout à fait avoir une puissance assez importante pour tirer des skieurs derrière un bateau solaire »*.

Alors moi, je trouve extraordinaire qu'une personne de la région y verrait même un intérêt tout à fait intéressant pour développer des bateaux, parce qu'il a des demandes de bateaux solaires rapides, entre autres à Dubaï, ou en plus de construire de fausses îles, on développe aussi l'énergie solaire. Donc là, il y a aussi de quoi faire des progrès.

Ensuite, quand on nous dit que c'est un projet girouette, je trouve que c'est presque une injure par rapport aux gens. C'est un projet qui a effectivement évolué en 10 ans, parce qu'il y a pleins de choses qui ont changé, parce que le sport même a changé, et ce n'est pas du tout un projet girouette, c'est une évolution du projet par rapport aux nouvelles données, par rapport à toutes les études qui ont été faites.

Il y a encore deux ou trois petites erreurs. Le bassin ne fait pas 1 km. de long mais 700 m. Donc, on rajoute toujours des chiffres ! Ce n'est pas 7.50 m, c'est faux, ce ne sera jamais creusé sur 7.50 m, c'est archifaux ! Le bassin fera une profondeur de 1.50 m, il faudra pour le creuser 1.80 m, 1.90 m maximum. Donc il ne faut quand même pas toujours exagérer les chiffres.

On nous dit que ce n'est pas évident de dézoner. On nous dit que cela ne va pas être évident, et bien non, ce n'est pas évident, mais le travail a déjà commencé et quand on nous parle de postes de travail, qu'on nous parle d'une région -je ne sais plus exactement laquelle- où on a créé x milliers de places de travail par hectares, naturellement, si vous créez une zone industrielle, ou une zone artisanale ou une zone commerciale ! Là ce n'est pas ce qu'on va faire. Nous ne sommes pas en train de bétonner 20 hectares, nous sommes en train de créer un parc d'animation, en plus de sport et de loisir.

Alors c'est vrai, avant on envoyait les touristes loger sur la côte, maintenant on nous dit qu'il faut faire le plan d'eau dans le Chablais. Voilà, de nouveau on dénigre notre région, il faut aller faire cela dans le Chablais, il faut aller loger ailleurs mais vingt dieux, pourquoi est-ce qu'on ne peut pas faire quelque chose chez nous ?

Et on nous a dit que c'était quand même cher parce qu'il fallait acheter le matériel. Donc j'aimerais juste encore dire une chose : si vous lisez correctement les choses, c'est que dans les Fr. 20.-- de l'heure, le matériel est mis à disposition gratuitement. Donc on n'a pas besoin d'acheter du matériel, sauf si on veut faire de la compétition, mais pour s'amuser, on n'est pas obligé d'acheter du matériel

On parle de 2 millions et quelques pour le sport et là de Fr. 800'000.-- pour trois sportifs. Il ne faut pas confondre l'aide avec un investissement. Là encore, il y a deux choses. On parle de l'aide à des sportifs et d'investissement. Donc, là aussi, les chiffres sont tronqués !

Au niveau du développement durable, heureusement pour la région d'Yverdon, ce n'est pas seulement depuis que le parti des Verts existe que l'on parle de développement durable ou depuis que M. Al GORE s'en occupe et qu'il a obtenu le prix Nobel de la paix. Parce que cela fait quand même quelques bonnes centaines d'années ou plus que des gens de la région se sont inquiétés de savoir ce qu'il fallait faire comme développement dans la région pour que cette ville puisse se développer, pour que cette Ville puisse vivre : on a eu les corrections des eaux du Jura, on a eu plein de choses qui se sont passées et on l'a toujours fait d'une manière durable.

Et si on ne fait rien dans cette zone, dans quelques années, on va arriver avec des terres qui ne sont plus du tout cultivables et il faudra de toute façon faire un jour quelque chose parce qu'on ne pourra plus planter du maïs. Alors justement, c'est joindre le développement durable avec un développement sportif et un développement de loisir et tout cela mis dans un melting-pot pour en arriver à un projet qui est bien ficelé. Oui, qui est bien ficelé !

Petit regret. C'est franchement dommage pour un projet de cette envergure, qui parle de développement de la Ville, que nous en revenons à un débat gauche-droite ! Et je ne

comprends vraiment pas pourquoi nous avons un débat gauche-droite. En plus, c'est un thème qui a été relevé lors de la dernière campagne électorale : si nous arrivons un jour à ne plus avoir des débats gauche-droite mais des débats pour amener une évolution dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, cela serait formidable. Naturellement, comme l'a dit tout le monde, j'encourage à ce que vous souteniez ce projet.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Si je comprends bien M. MICHOU, il faudrait que la gauche soit d'accord avec la droite pour qu'il n'y ait pas de débat gauche-droite.

Certains ici minimisent le déclassement des zones agricoles, les 20 hectares qui sont prévus. Néanmoins, si je peux bien comprendre le canton de Genève quand il décline des hectares en zone agricole pour répondre à la crise du logement ou pour accueillir ses activités, j'ai vraiment de la peine à comprendre qu'on décline ici 20 hectares pour créer une sorte de Disneyland dans notre campagne.

Ensuite, je ne veux pas lancer de débats d'experts, et d'ailleurs je n'ai pas la prétention d'être pédologue, par contre, Mme CAPT, je sais lire les documents officiels et je sais aussi observer. Alors quels documents officiels ? Là je fais allusion au plan directeur cantonal qui est un document qui a été adopté par le Conseil d'Etat, qui était également approuvé par la commune d'Yverdon qui est liant pour les autorités communales, cantonales et fédérales, et dans ce document que pouvons-nous lire ? Nous pouvons lire à la fiche F15, de mémoire, sur la qualité des sols, que les terres concernées sont jugées comme étant de bonne qualité.

Ensuite, je sais aussi observer quand je vais faire mon footing et je peux voir les dizaines et dizaines de promeneurs. M. VIQUERAT, dans le secteur, je vois quoi ? Je vois du maïs pousser, effectivement, donc j'estime que ces terres sont cultivables et qu'elles sont de bonnes qualités. D'ailleurs, les documents officiels le confirment.

Ensuite, on prétend que les écologistes obligent les agriculteurs à garder en jachère des milliers et milliers d'hectares de terre agricole dans notre pays, alors, primo, c'est surestimer la force de frappe des Verts. Je vous rappelle que les Verts n'ont que 10% d'électorat dans ce pays et les législations auxquelles vous faites allusion ont été votées par une majorité bourgeoise. Ensuite, les agriculteurs n'ont certainement pas besoin de nous pour comprendre qu'ils ont tout à gagner à laisser certaines terres agricoles en jachère pour améliorer leur qualité.

M. le Conseiller Dino PETIT :

Je crois que le débat dure presque un peu trop. En tous cas, ce que j'entends ce soir, j'espère que c'est filmé, parce qu'il faudra que je me repasse le morceau les nuits d'hiver. Donc on me dit « *qu'on peut tirer du ski nautique avec un bateau solaire.* » Je vous dirai : « *à Dubai peut-être* ». Il faudrait déjà un grand bateau. Je ne sais pas si vous savez ce qu'est le rendement d'une cellule solaire, il faudrait déjà un bon gros bateau qui ne tiendrait pas dans le plan d'eau et il faudrait le soleil de Dubai.

Comment est-ce que j'ai déduit 35 tonnes d'essence ? Et bien c'est tout simple. J'ai pris d'abord le prix des bateaux tel qu'affiché dans le *businessplan* de l'Association, que j'appellerai *prospectif financière* en bon français, et je vois que ce sont des bateaux à Fr. 70'000.-- . Donc, normalement ce sont des bateaux à essence avec des moteurs Johnson. Alors, on dit que c'est du GPL, et bien tant mieux, parce que Fr. 50'000.-- en gaz propane liquide, cela fait beaucoup plus que 35 tonnes, alors c'est encore plus intéressant..

Oui, j'ai dit que c'était un projet girouette. La preuve est que si vous le voter ce soir, vous ne voterez en tous cas pas le projet qui est actuellement sous toit, mais même pas sa version précédente, parce qu'on a changé de méthode, on a changé les bateaux, on a tout changé.

Enfin, si vous voulez voter dans le vide, allez-y. On nous dit aussi qu'il y a les avis d'ingénieurs, de géomètres et d'architectes. Je n'ai pas vu une seule signature de géomètre et d'architecte dans le préavis, pas une !

Et on nous dit : « *alors voilà, on a une nouvelle droite qui vient nous parler de développement durable* ». Il y a le développement durable et il y a la philosophie. On va faire de la philosophie visiblement maintenant. Développement et durable sont deux termes antinomiques. On ne peut pas développer et faire durer. Voyez-vous, nous sommes dans un monde fini, on ne peut pas y produire une croissance infinie, que cela vous plaise ou non.

M. le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour son travail et pour l'acceptation de ce projet. Je pense que nous vivons dans une société diverse, avec des avis divers, avec des gens qui veulent vivre de manière différente. Il y a des minorités dans notre pays. La puissance de frappe de nos amis les Verts est beaucoup plus grande que ne le dit M. VENIZELOS, et je crois que si nous sommes encore dans ce projet après 11 ans, c'est qu'il y a des oppositions, qu'il a fallu régler des problèmes et que ces gens ont fait tout leur possible pour nous proposer un projet qui tienne la route.

Si, comme il nous a été dit, il y a des problèmes de financement, pourquoi ne pas voter ce projet, l'accepter pour aller de l'avant dans notre ville d'Yverdon, et s'il n'y a pas de financement, il n'y aura rien de ce projet. Ce projet tombera à l'eau, de lui-même.

Simplement, j'ai l'impression, vraiment, que nous ne pouvons plus accepter qu'il y ait des minorités qui font un sport ou un autre. Il faut toujours les renvoyer ailleurs. Ici, à Yverdon, nous sommes classés, je ne sais plus combien, mais dans les tout derniers au niveau du sport. La Ville de Genève a été citée tout à l'heure : Ségognin aux environs de Genève. Ils sont tout devant pour le sport. Pourquoi est-ce qu'on ne devrait pas développer quelque chose dans cette direction-là? La culture. c'est très bien ; l'écologie, les promenades à pied, à vélo, je suis le premier à en faire, mais laissons vivre ! Vivre et laissez vivre s'il vous plaît. Je vous demande vraiment d'accepter ce projet.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOU :

C'est très court, j'ai juste oublié une chose par rapport à l'investissement. On nous a dit deux fois que l'investissement cantonal ne marcherait que si la Confédération fonctionnait. C'est faux. Il ne s'agit pas de subventions cantonales, il s'agit de fonds d'équipements touristiques, et le fonds du sport. Donc ces montants sont acquis et ils ne tomberont pas si la Confédération ne fonctionne pas. Donc là, j'aimerais aussi une fois que les messages soient clairs : il est faux de dire qu'il n'y aura pas de subventionnement cantonal s'il n'y a pas de subventionnement fédéral, ce sont deux fonds qui sont déjà acquis, sûrs, l'argent est là, il est à disposition. Maintenant si le projet ne se fait pas, naturellement ils ne vont pas le toucher cet argent.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Juste pour corriger ce qui vient d'être dit, et je pense que la Municipalité confirmera également la chose. Dans la lettre du canton aux promoteurs que j'ai quelque part dans ma pile de papiers qui gonfle depuis le début de ce projet, la contribution cantonale est conditionnée à un soutien financier de la Confédération et de la Commune. Et cela est absolument clair, si je retrouve la lettre dans l'intervalle, mais je pense que M. le Syndic l'a sous la main et qu'il pourra confirmer la chose.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Après vous avoir entendu pendant près d'une heure et demie, que voulez-vous donc qu'on

puisse ajouter ? Vous avez de chaque côté une vision très différente du même projet et il est souhaitable que nous en revenions au plan d'urbanisme, parce que ce soir nous discutons d'un tel plan et non du projet lui-même.

Le plan d'urbanisme, c'est ce qui concerne l'affectation du sol, les principes d'aménagement et un certain nombre de droits et d'obligations. Il ne s'agit pas de savoir quelle forme aura telle ou telle construction, comment le financement sera assuré, etc. Je crois qu'on a débordé sur la phase suivante. Lorsque vous aurez adopté, je l'espère, ce projet, il s'agira, pour l'association qui souhaite réaliser le projet, de l'étudier, et ce en collaboration avec la Commune et les organismes de défense de l'environnement. La Municipalité a en effet décidé qu'il y aurait une gestion mixte de ce projet. Mais aujourd'hui, nous ne devrions pas discuter du projet lui-même. Ce projet fera l'objet d'études, d'une mise à l'enquête publique, et à ce stade-là des oppositions pourront le cas échéant être émises. Voilà pour l'aspect plan d'urbanisme.

L'aspect du financement, c'est beaucoup plus court. La Municipalité a décidé que, si le financement n'était pas assuré, elle ne délivrerait pas le permis de construire. Donc toutes les hypothèses, les suppositions et les considérations qu'on pourrait avoir à cet égard se heurtent au mur suivant, à savoir que si le financement n'est pas assuré, le projet n'obtiendra pas de permis de construire.

On a beaucoup parlé du Service de développement territorial. J'aimerais tout d'abord répondre à M. PETIT que son rapport, à notre connaissance, contient une erreur, parce que même si le courrier du Service du développement territorial laisse peut-être entendre le contraire, le dossier a été transmis à l'ARE en juillet 2008, ainsi qu'aux autres instances fédérales. L'ARE et toutes les instances fédérales ont eu le temps pour étudier ce projet.

M. VENIZELOS et M. HUNKELER font état des surfaces d'assolement. C'est vrai que le problème de la compensation n'a pas été totalement réglé, mais il faut préciser, l'objectivité l'exige, que c'est pratiquement toute la zone agricole du plateau vaudois qui se trouve dans la même situation. Le Canton a mis plus de 10 ans pour produire l'inventaire qui aurait dû être établi et aujourd'hui cette question est réglée par la fiche 12 du nouveau plan directeur cantonal de 2008. Dans la fiche 12, je ne vous en lis qu'une partie, on dit que « *le Canton élabore une stratégie cantonale pour la gestion du quota des surfaces d'assolement et l'utilisation des marges de manœuvre* ». Le Canton, M. Le Député, vous pourriez peut-être intervenir à cet égard, n'a pas encore élaboré sa stratégie, et par conséquent, on ignore comment il entend respecter son quota de surface d'assolement. Mais cela ne signifie pas, parce que le gouvernement a pris du retard, que dans tout le canton on doit arrêter de réaliser des projets. C'est un problème qui devra se régler à un niveau plus élevé. Encore une fois, si le financement n'est pas assuré, le permis de construire ne sera pas délivré.

On a parlé de bonnes terres agricoles. J'ai beaucoup de respect pour les agriculteurs et j'ai beaucoup de respect pour le territoire agricole. S'il vous arrive de prendre l'autoroute pour aller à Lausanne à certaines périodes de l'année, l'objectivité exige de constater que ces terrains sont fréquemment inondés. Ils le sont d'ailleurs si fréquemment que, sur une période de 10 ans, c'est 6 années au cours desquelles ce sont les assurances qui ont remboursé la Commune pour une perte de fermage, précisément parce que les récoltes étaient détruites. On ne peut pas parler dans ces conditions de bonnes terres agricoles.

Ce que l'on doit remarquer, c'est que les représentants du parti Vert ont exprimé, ce soir, le souci que l'on maintienne la culture du maïs sur ces terrains. Nonobstant le fait que ce maïs sera régulièrement inondé et que par conséquent on ne pourra pas le cultiver. Rappelons que la culture intensive du maïs, c'est le degré zéro de la biodiversité, c'est la pollution massive des sols, et c'est la pollution de la nappe, sans parler du caractère transgénique qui nous attend. Alors qu'à cet endroit-là, on pourrait créer une zone de loisir très proche de la nature et certainement plus conforme au paysage originel de la Ville.

Au niveau de la biodiversité, j'aimerais insister sur quelques éléments que l'on n'a pas entendus du côté des opposants au projet et qui pourtant sont importants. Ce projet représente 250 mètres linéaires de haie vive indigène nouvelle, 900 mètres linéaires de plantations d'arbres d'alignement, deux îles exclusivement réservées aux oiseaux, 7.5 hectares de zone inondable pour les oiseaux migrateurs, près de 2 km de rives d'aspect naturel et de roseaux divers, près de 3 hectares de prairies fleuries. Voilà ce que ce projet représente et l'objectivité commande d'admettre et d'accepter que ces aménagements-là sont infiniment préférables aux chemins bétonnés dont on a évoqué le caractère bucolique tout à l'heure, pour ceux qui se promènent là-bas, en essayant d'éviter d'ailleurs, les chiens qui gênent les cyclistes et les piétons. Le projet en question va, au niveau de la biodiversité constituer, pour ce secteur, un élément très fort et très important. Voilà les éléments que je voulais mettre en évidence.

On a évoqué la possibilité que ces lacs ne soient plus utilisés pour le ski nautique et on a dit que la réversibilité serait coûteuse. Ce n'est pas du tout dans ce sens-là que les travaux ont été faits. Tout d'abord il y a peu de chances que le ski nautique et le Wakeboard soient des activités qui s'arrêtent d'elles-mêmes. Ensuite, à supposer même que cela soit le cas pour des raisons qui sont aujourd'hui inconnues, ces lacs resteront parce qu'ils seront au centre d'un maillage de chemins piétonniers et pour cyclistes extrêmement important. En bref, cet espace aura été aménagé.

Pourquoi cet espace mérite-t-il d'être aménagé ? Parce qu'on souhaite que la densité d'habitation en ville augmente, ce qui a pour corollaire qu'il faut réserver des espaces de détente. Je crois que l'un des conseillers l'a exprimé au début de la séance : ces espaces de détente resteront quoiqu'il arrive, et ces espaces de détente sont nécessaires. On a aussi entendu un conseiller nous dire qu'il était tout à fait déraisonnable d'imaginer que la ville s'étende au-delà de l'autoroute de contournement. C'est tout à fait faux. On ne peut pas imaginer qu'il n'y ait pas d'interaction entre la ville et la plaine. Le projet d'agglomération, comme le projet de révision du plan d'affectation du Parc scientifique sont deux projets qui prévoient l'un et l'autre des avancées de la Ville dans la plaine et ces avancées sont particulièrement opportunes et heureuses lorsqu'il s'agit de créer des espaces destinés aux loisirs. Il y a d'ailleurs un centre sportif qui n'est pas très loin, il y a le manège, le terrain d'aviation, il y a déjà dans cet espace des éléments réservés aux loisirs.

Je n'entre pas dans le détail du nombre de litres d'essence qui seront consommés, etc. Voilà les éléments qui méritent d'être pris en considération lorsque vous prendrez votre décision.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je remercie le Municipal pour ces explications, mais vu l'heure tardive, je pense qu'il essaye de nous endormir quelque peu, puisqu'il commence par dire qu'on ne parle que de l'affectation du terrain et ensuite il va dans les détails du projet, de toutes ces merveilleuses choses biologiques riches en biodiversité qu'on va établir. Pourquoi est-ce que la Commune n'a rien fait dans ce sens dans cette région jusqu'à maintenant ? Cela c'est une question que l'on peut se poser.

Maintenant, j'ai trouvé la fameuse lettre qui concerne en fait le financement. C'est le Service de l'éducation physique et du sport qui écrit à l'Association pour le plan d'eau : « *Comme cela vous a déjà été communiqué, cette subvention ne pourra être effective que si vous obtenez également une aide de la part de la commune et de la Confédération.* » Juste pour corriger et préciser ce que j'ai dit tout à l'heure. Maintenant, il y a la question de la profondeur des bassins. C'est un détail, mais si vous voulez avoir de l'eau sur de la craie lacustre, il faut creuser les bassins, les établir à une profondeur suffisante. On ne peut pas les mettre juste en limite du sol.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

On ne va pas allonger, bien sûr, mais j'aimerais quand même inscrire ce projet dans une étude très importante qui s'appelle GESORBE, dont je tiens ici à votre disposition un plan, qui s'appelle objectif de protection. Ces plans concernent un périmètre de, j'arrondis, 10 km de longueur jusque du côté d'Orny, et de 2 km de largeur, on parle donc de 20 km², 2000 hectares. Ce projet a pour objectif de protéger 2000 hectares de terres agricoles pour les 50 prochaines années contre les crues qui inévitablement perturbent la culture dans ce périmètre. Je crois que cela est une très grande responsabilité que prennent nos autorités cantonales et communales dans cette région pour protéger 99% des terres agricoles de ce périmètre. Et j'en suis d'ailleurs très heureux pour les générations futures. Cela, c'est le premier point.

Deuxième point. On parle de ce problème de financement. Je remercie M. HUNKELER d'avoir trouvé cette lettre car je ne l'avais pas avec moi. Nous avons le Canton qui est favorable. Si la Commune d'Yverdon, je l'espère ce soir, soutient ce projet, nous avons ensuite des Conseillers nationaux, notamment Mme AUBERT, qui pourra convaincre la Commission du sport au niveau de la Confédération de nous aider. Je crois que là l'union fait la force.

Dernier point. Mmes et MM, durant ma brève carrière de Syndic à la tête de cette ville, j'ai rencontré de nombreux syndics de ce Canton. Et j'ai entendu très souvent quelque chose qui m'a toujours fait un peu de peine. On m'a très souvent dit : « *Tu viens d'une ville magnifique, très bien située, vous avez des terres entre la Gare et le lac, vous avez un dégagement, vous êtes à 20 minutes des crêtes du Jura, à 10 min de la Plaine, vous avez un potentiel extraordinaire dans votre ville vous ne savez pas l'exploiter* ». Et bien sûr, je parlais dans des discussions très longues pour les convaincre du contraire.

Je crois que nous avons effectivement un problème d'image, ici à Yverdon-les-Bains et je suis convaincu, la Municipalité avec moi, que ce projet pourra nous aider à construire une image de ville ouverte, dynamique, et non pas introvertie sur elle-même. Il faut absolument abandonner, je dirais, ce handicap que nous avons depuis très longtemps, d'une ville introvertie sur elle-même. Ouvrons-nous, ouvrons-nous vers toutes celles et ceux qui ont envie de pratiquer notamment ce sport. Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Tout d'abord une précision. On essaye de nous faire croire ici que le projet sera encore discuté devant notre Conseil, on essaye de nous vendre cela comme un vulgaire plan d'urbanisme et on essaye de nous faire croire que ce projet de ski nautique pourra encore être débattu devant ce Conseil, et bien non, Mmes et MM, il est clair que si nous disons oui, ce soir, à ce préavis ce projet verra bel et bien le jour.

Ensuite, on a évoqué le projet GESORBE. Alors je tiens à rappeler quand même que si effectivement ces bassins de ski nautique ont été pris en compte par le projet GESORBE, ils ne représenteront qu'une goutte d'eau dans cet océan qu'est ce projet GESORBE. On a parlé de terres inondables ; effectivement ces terres sont inondables, M. TREYVAUD, et justement ce projet GESORBE nous permettra de répondre à cette problématique.

Ensuite, l'objectivité de certains de mes propos a été remise en cause, notamment en ce qui concerne les surfaces d'assolement. Tout d'abord, concernant la prise de position de la Confédération que nous attendons toujours. Si celle-ci ne s'est pas prononcée, c'est justement parce que le Canton n'avait pas encore mis en place de stratégie de gestion des surfaces d'assolement. Ensuite, ce qui n'a pas été dit, c'est qu'effectivement, si la nouvelle stratégie de gestion des surfaces d'assolement du Canton n'a pas encore été mise en place, il existe déjà actuellement un plan des surfaces d'assolement qui classe ces terrains en surface d'assolement. Et là, je lis une lettre de l'Office du développement territorial, qui répondait à notre courrier et qui nous dit : « *Ce projet est une opération de grande envergure qui aura*

une incidence considérable sur l'occupation du territoire dans cette région, et concernera une surface non négligeable de surface d'assolement de bonne qualité. ».

M. le Président Pascal BLUM :

Je vous rappelle qu'il s'agit de décider de l'adoption ou non d'un avenant au plan directeur communal de 1997.

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

L'article 1 est accepté par 49 voix contre 43 voix.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

M. le Président, j'ai un petit souci. Suite à la tournure de ce vote, j'aimerais proposer un référendum spontané, mais je ne sais pas s'il faut le déposer à la fin de cet article ou après avoir voté tous les articles. Pourriez-vous m'éclairer ?

M. le Président Pascal BLUM :

Je vais essayer. C'est l'article 91 où il est écrit : « Lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la LEDP et que cinq membres demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit soumise par le Conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition ». A mon avis, vous pouvez la présenter maintenant ou à la fin de l'objet. Mme la Conseillère ?

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Suite à la tournure de ce vote et aux conséquences qu'un tel projet a sur le développement de la Ville, les Verts estiment que le dernier mot doit revenir aux Yverdonnois. C'est pourquoi, conformément à l'article 91 comme vous l'avez mentionné de notre Règlement, le groupe des Verts demande que cette décision soit soumise à votation par un référendum spontané.

M. le Président Pascal BLUM :

Pour en discuter, j'ai besoin de l'appui de 5 membres. Nous les avons. Merci.

M. le Conseiller Claude ROMAILLER :

Je demande le vote à bulletin secret.

M. Le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Juste une question. Est-ce que nous ne devrions quand même pas voter tous les articles et l'ensemble du préavis avant d'accepter cette décision ? Il me semble que cela serait quand même bien que le Conseil se prononce sur l'ensemble du préavis avant de voter là-dessus.

M. le Président Pascal BLUM :

C'est vous qui décidez mais on vient effectivement de me le souffler, pas de la part du Conseil. Si le Conseil est d'accord, on va procéder comme cela effectivement.

Y a-t-il un avis contraire à ce qu'on continue à voter sur les articles et qu'on ouvre la discussion sur le référendum spontané à la fin de la discussion sur les articles ?

Dans ce cas, nous reprenons l'article 2.

Vote sur article 1

Discussion sur demande de référendum spontané

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté par 47 voix contre 45 voix.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté par 48 voix contre 42 voix et 2 abstentions.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté par 48 voix contre 42 voix.
<i>Discussion sur article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 5 est accepté par 48 voix contre 44 voix et 2 abstentions.
<i>Discussion sur article 6</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 6 est accepté par 48 voix contre 43 voix et 1 abstention.
<i>Discussion sur article 7</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 7 est accepté par 48 voix contre 42 voix et 2 abstentions.
<i>Discussion sur article 8</i>	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>J'ai l'avantage de vous signaler que la phrase suivante ne veut rien dire :</p> <p><i>La Municipalité est autorisée à accorder à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) gravant la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et les Quatre-Vingts d'une surface de 223'986 m² ;</i></p> <p>Je ne peux pas vous faire voter là-dessus. Il faut modifier cet article. Il ne s'agit pas de la faute d'orthographe <i>gravant</i> au lieu de <i>grevant</i>, il s'agit du fait qu'on ne sait pas de quoi l'on grève la parcelle communale !</p> <p><u>M. le Syndic Rémy JAQUIER :</u></p> <p>Merci M. le Président. Alors, je crois que c'est très clair, la Municipalité ne peut pas amender elle-même, mais je peux suggérer l'article 8 dans sa rédaction correcte, erreur pour laquelle nous vous prions de nous excuser.</p> <p><i>La Municipalité est autorisée à accorder à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) grevant la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et les Quatre-Vingts un droit de superficie d'une surface de 223'986 m² ;</i></p> <p>Si quelqu'un veut répéter ?</p>
<i>Proposition d'amendement à l'article 8</i>	<p><u>Mme la Conseillère Catherine CARP :</u></p> <p>Si j'ai bien compris, il faut que cet article soit le suivant :</p> <p>La Municipalité est autorisée à accorder à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) grevant la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et les Quatre-Vingts un droit de superficie d'une surface de</p>

	223'986 m ² ;
	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u>
<i>Discussion sur article 8 amendé</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 8 amendé est accepté par 48 voix contre 42 voix et 1 abstention.
<i>Discussion sur article 9</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 9 est accepté par 48 voix contre 43 voix et 1 abstention.
<i>Discussion sur article 10</i>	<u>M. le Conseiller André PERRET :</u>
	Je souhaite interpeller la Municipalité sur le point suivant : Ce droit de superficie, s'il est gratuit sur 6 ans, est payé dès la 7 ^{ème} année à raison d'une redevance de Fr. 10'000.-- par année. Or, tous nos droits de superficie, lorsqu'ils s'adressent à des sociétés à but lucratif sont toujours indexés. Pourquoi n'est-ce pas le cas dans le cas présent ?
	<u>M. le Syndic Rémy JAQUIER :</u>
	On peut tout à fait imaginer que ce point est encore négociable. Je crois que c'est vraiment, des 10 articles, celui qui offre une marge de manœuvre à la Municipalité. D'ailleurs c'est de son ressort de négocier ces droits de superficie, elle l'a fait plusieurs fois sur certains de ses immeubles à Yverdon.
	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u>
	La discussion n'est plus demandée.
Vote	L'article 10 est accepté par 48 voix contre 43 voix et 1 abstention.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	Le PR08.17PR est accepté par 48 voix contre 41 voix et 1 abstention.
	Le Président remercie la Commission pour son travail.
Décision du Conseil	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :
	<u>Article 1:</u> L'addenda au Plan directeur communal de 1997 – Plan directeur communal « Secteur Sud-Ouest » est adopté ;
	<u>Article 2 :</u> Le Plan partiel d'affectation "Les Quatre-Vingts" (PPA) et son règlement (RPPA) sont adoptés ;
	<u>Article 3 :</u> La décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement (Rapport EIE) est adoptée ;
	<u>Article 4 :</u> Les réponses aux oppositions formées par Pro Natura, Prométerre et Messieurs Charles Pillonel et Stéphane Baudat, sont adoptées. Les oppositions sont levées ;
	<u>Article 5 :</u> La Municipalité est autorisée à participer aux coûts de réalisation et à entreprendre

les travaux d'équipement pour un Centre national de ski nautique ;

Article 6 : Un crédit d'investissement de Fr. 830'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 7 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3373 « PPA Les Quatre-Vingts ». Elle sera amortie en 30 au plus ;

Article 8 : La Municipalité est autorisée à accorder à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) **grevant** la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et les Quatre-Vingts **un droit de superficie** d'une surface de 223'986 m² ;

Article 9 : La durée de ce droit de superficie sera de 30 ans et il sera inscrit comme droit distinct et permanent ;

Article 10 : Le droit de superficie sera gratuit pendant les 6 premières années, puis payant dès la 7^{ème} année, à raison d'une redevance de Fr. 10'000.-- par an.

Proposition de référendum

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Comme annoncé précédemment, je prends l'article 91 de notre règlement et vous propose de soumettre cette décision à la votation populaire par un référendum.

M. le Président Pascal BLUM :

J'ai besoin de 5 membres pour soutenir. Merci.

Vote

5 membres soutiennent la proposition de référendum.

Discussion sur la prise en considération de cette proposition

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je n'ai pas voulu intervenir dans ce débat. Cela fait de nombreuses années que je suis ce projet. Ce projet a évolué. Notre société évolue, notre ville évolue. A un moment donné, pour un autre objet important pour l'image d'Yverdon-les-Bains, on a demandé aussi spontanément au peuple de se prononcer. Je crois que ce soir les uns et les autres ont pu s'exprimer, ont pu montrer combien ce projet est important, ou combien il avait de qualités, ou combien il avait de défauts, et je crois que l'arbitrage de la population s'impose pour un tel projet.

Je vous demande de soutenir cette proposition pour que les Yverdonnoises et les Yverdonnois puissent se prononcer pour un objet qui va durer encore de très nombreuses années dans un coin très sensible de notre commune.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD :

Je rejoins tout à fait M. le Conseiller KERNEN, il est vrai que c'est un sujet très important. Néanmoins, nous sommes des élus, nous avons été choisis par le peuple pour défendre des idées. Il est vrai que c'est important que le peuple puisse se prononcer, mais alors je souhaite franchement que les arguments qui seront développés autant par les pro que par les anti soient des arguments justes, corrects, et qui ne soient pas des fois tirés par les cheveux ou alors avec des chiffres qui pourraient ne pas être justes à chaque fois.

Je crois que beaucoup de téléspectateurs et de spectateurs, oui, il y en a encore, ont bien écouté. Il y a des chiffres des fois qui sont justes, des chiffres des fois qui sont faux, mais il faudra vraiment qu'on ait un débat des plus correct de manière à ce que la population yverdonnoise, qui devrait se prononcer là-dessus, puisse le faire vraiment en toute

connaissance de cause et sans avoir des avis biaisés.

M. le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

M. le Président, je demande que ce vote se passe à bulletin secret.

M. le Président Pascal BLUM :

Nous avons une demande de votation à bulletin secret au sens de l'article 84 de notre règlement. J'ai besoin que le cinquième des membres présents soutienne cette demande. Merci.

Vote

Un cinquième des membres présents soutiennent cette demande.

Vous votez oui si vous êtes d'accord avec cette demande de référendum spontané et non si vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition de référendum spontané. Toute autre indication sera considérée comme nulle, sauf les bulletins blancs.

Vote sur la proposition de référendum spontané

La proposition de référendum spontané est acceptée :

Bulletins délivrés	:	94
Bulletins rentrés	:	94
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	94
Majorité absolue	:	48

Ont répondu à la question posée, par oui : 48

Ont répondu à la question posée par non : 46

6. PRÉAVIS NO PR09.12PR

CONCERNANT L'INTRODUCTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL) ET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL Y RELATIF.

M. Thierry PIDOUX, rapporteur, remplaçant Mme Aude BRIAND.

Composition de la commission

Mmes et MM. Aude BRIAND, Hélène GRAND-GREUB, Chantal GUIBERT, Emilienne WAGNIERE, Jean-David CHAPUIS, Thierry GABERELL, Olivier KERNEN, Thierry PIDOUX. M. le Conseiller Luka RADIC était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Thierry PIDOUX ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

M. le Président Pascal BLUM :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Proposition d'amendement à l'article 1 du préavis

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

A la lecture de cet article, la date de la mise en application du présent règlement est au 1^{er} juillet 2009. Si nous tenons compte du délai de référendum ainsi que du délai pour la validation du présent règlement par le Conseil d'Etat, il ne sera pas possible de respecter ce délai. Je vous propose donc l'amendement suivant :

La Municipalité est autorisée à introduire dès le 1^{er} juillet 2009 dans les meilleurs délais une aide individuelle au logement (AIL) qui sera financée par le budget communal

*Discussion sur proposition
amendement*

annuel (compte n° 740.3655) et une participation cantonale de 50 % (compte n°740.4515);

M. le Président Pascal BLUM :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 1.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

La Municipalité se rallie bien évidemment à cet amendement plus technique qu'autre chose.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Annexe 1 : Règl. communal

Je vous prie de prendre l'annexe 1 du préavis, soit le règlement communal. Je vous lis le numéro et le titre de chaque article et vous prie de vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Article 2

CRITERES D'OCTROI DE L'AIDE

Proposition d'amendement

Mme la Conseillère Sarah WINTEREGG :

Je vous propose un amendement à l'article 2. Mon amendement est le suivant :

Une demande d'octroi pour l'aide individuelle au logement peut être déposée si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- *Former un ménage avec enfant(s). Les types de ménages pouvant prétendre à l'octroi de l'aide individuelle au logement sont les suivants :*
 - *2 personnes majeures avec 1 ou plusieurs enfants.*
 - *Famille monoparentales avec 1 ou plusieurs enfants.*
- *Résider depuis deux ans au moins à Yverdon-les-Bains et pouvoir justifier de l'occupation de son logement depuis une année minimum ; ou être au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée dans une entreprise d'Yverdon-les-Bains.*
- *Etre ressortissant suisse ou étranger au bénéfice d'un permis d'établissement C ou B.*

Le droit effectif à l'aide individuelle au logement est évalué par l'Office communal du logement.

Je vous propose cette clause supplémentaire en faveur des personnes qui veulent ou qui doivent déménager à Yverdon dans le cadre d'un nouvel emploi. En effet , il me parait peu cohérent de demander à une famille, qui répond aux critères financiers d'octroi, de faire face à de graves difficultés dans le paiement de leur loyer pendant deux ans, puis, au terme de ce laps de temps, leur octroyer une aide.

Cette aide individuelle se veut ciblée. Mais pour atteindre son but, elle doit aussi être déployée au moment précis où une famille en a besoin véritablement. Et ce moment, c'est peut-être directement lors de son installation dans la Commune. Des difficultés financières arrivent rarement soudainement après deux ans. Au vue de cette intervention, je vous demande de bien vouloir voter en faveur de cet amendement. Merci d'avance.

M. le Président Pascal BLUM :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 2 du Règlement

	communal.
<i>Discussion sur proposition amendement</i>	<p><u>Mme la Municipale Nathalie SAUGY :</u></p> <p>La Municipalité peut se rallier à cet amendement. Effectivement, ainsi formulées, ces conditions ressemblent en tous points aux conditions d'octroi pour le logement subventionné. Il y aurait donc ainsi un certain parallèle.</p>
	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.</p>
Vote	L'article 2 amendé est accepté à une évidente majorité.
Article 8, alinéa 2 :	LOYER MAXIMUM PAR NOMBRE DE PIÈCES
<i>Proposition d'amendement de la Commission</i>	<p><i>Lorsque le loyer déterminant dépasse le loyer maximum, il est plafonné aux limites décrites ci-dessus l'aide n'est pas octroyée.</i></p> <p>La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 8, alinéa 2, du Règlement communal.</p>
<i>Discussion sur proposition amendement</i>	<p><u>M. le Conseiller Philipp MULLER :</u></p> <p>J'aimerais vous soumettre non pas de voter pour cet amendement proposé par la Commission, mais d'en rester à la proposition faite par la Municipalité pour une raison toute simple, qui tient à la problématique des fameux effets de seuil.</p> <p>Imaginez une famille qui vit dans un 4 pièces, vous avez un plafonnement du loyer à Fr. 1800.-- tel que présenté dans le règlement, ce qui est normal, parce qu'il faut bien prévoir des maximum pour ces loyers. Or, cette famille logeait dans un logement qui a un loyer de Fr. 1850.-, avec des conditions de revenus égales à une famille qui loge dans un logement à Fr. 1700.-- ; et si vous acceptez cet amendement tel que proposé, cela voudrait dire que la même famille avec le même revenu, parce que par hasard elle se trouve dans un logement qui est tout juste légèrement supérieur à la norme maximale de loyer admis, n'aurait pas droit à cette aide.</p> <p>Il est par contre normal, et c'est prévu par le règlement, qu'on ne puisse pas en gros subventionner jusqu'à l'infini des loyers qui dépasseraient ces normes maximales. C'est pour cela que la version initiale telle que présentée par la Municipalité prévoyait justement que la norme de loyer telle que plafonnée constitue le maximum qui est admis pour calculer le droit à l'aide individuelle au logement. Je vous suggère de revenir sur la situation initiale et de ne pas accepter cet amendement de la Commission.</p>
	<p><u>Mme la Municipale Nathalie SAUGY :</u></p> <p>En ce qui concerne l'amendement proposé par la Commission, il s'agit de l'article 14 du règlement cantonal, et la Municipalité vous propose d'accepter cet amendement.</p> <p>En effet, nous nous étions basés sur le règlement de la Commune de Vevey pour vous proposer cet article, qui parlait de ce plafonnement. Le Conseil d'Etat n'a pas validé cet article du règlement de la Ville de Vevey, donc cela ne sert à rien que nous propositions un texte différent et qu'il nous soit refusé ensuite par le Conseil d'Etat. Donc la Municipalité vous propose d'accepter l'amendement de la commission.</p>

	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.</p>
Vote	L'amendement de l'article 8 du règlement, alinéa 2 est accepté à une évidente majorité.
Article 11	OCTROI DE L'AIDE
<i>Proposition d'amendement de la Commission</i>	<p>Ajouter un alinéa 3 :</p> <p><i>Cas particulier : lorsque le loyer déterminant est supérieur au loyer maximum fixé selon l'article 8 et que le taux de logements vacants sur le territoire communale est inférieur à 1%, la Municipalité peut demander au Conseil d'Etat une dérogation au loyer maximum, afin de pouvoir octroyer l'aide individuelle au logement, pour la catégorie de logements concernée.</i></p> <p><i>Cette aide peut être octroyée au maximum pendant une année.</i></p>
	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 11 du Règlement communal.</p>
<i>Discussion sur proposition amendement à l'article 11</i>	<p><u>Mme la Municipale Nathalie SAUGY :</u></p> <p>Là encore, il s'agit d'une reprise d'un article du règlement cantonal, en l'occurrence l'article 21 repris mot à mot. Alors effectivement, on pourrait aussi remettre tout le règlement cantonal dans le règlement communal. J'allais dire que cet article ne mange pas de foin, donc la Municipalité se rallie à l'amendement de la Commission.</p>
	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.</p>
Vote	L'article 11 du règlement amendé, soit l'ajout de l'alinéa 3 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
Article 15	PAIEMENT
<i>Proposition d'amendement de la Commission des finances</i>	<p><u>M. le Conseiller Jean-Claude RUCHET :</u></p> <p>La Commission des finances vous propose l'amendement suivant à cet article 15 :</p> <p><i>L'aide individuelle est versée mensuellement, en principe au titulaire du bail, par l'Office communal du logement, pour autant que les documents requis aient été fournis.</i></p> <p>En effet, il peut arriver des fois que cette aide ne puisse pas être versée pour différentes raisons au titulaire, mais peut-être directement au bailleur. C'est le cas, par exemple, dans certains cantons alémaniques où l'aide peut parfois être versée directement au bailleur.</p>
	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 15 du Règlement communal.</p>

*Discussion sur proposition
amendement*

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

La Municipalité se rallie à cet amendement.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

L'article 15 du règlement amendé est accepté à une évidente majorité.

Article 19

RECOURS

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

J'aimerais suggérer un amendement puisque je ne peux pas le faire moi-même, concernant les conditions de recours. Pour avoir fait parvenir le projet de règlement communal au Service cantonal du logement afin d'avoir déjà un premier avis de droit, j'ai eu une réponse concernant les conditions de recours.

En effet, depuis la fin de l'année dernière, c'est la loi cantonale sur la procédure administrative qui s'applique. Cela veut dire que, s'agissant d'une loi cantonale, puisque que ce règlement communal dépend de cette loi cantonale, l'autorité de recours est la Cour de droit administratif et public et le délai est de 20 jours. Donc je suggérerai à M. le rapporteur de proposer cet amendement au Conseil.

*Proposition d'amendement de la
commission*

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

Au nom de la Commission nous reprenons la proposition que Mme la Municipale Nathalie SAUGY nous a faite.

M. le Président Pascal BLUM :

Pourrions-nous avoir le texte exact de cette proposition ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY

Le texte deviendrait :

Les décisions émises par l'Office communal du logement peuvent faire l'objet ~~d'une~~ ~~opposition devant la Municipalité dans les 10 jours suivant d'un recours à la Cour de droit administratif et public du tribunal cantonal dans les 20 jours dès la communication de la décision attaquée.~~ Le recours s'exerce par acte écrit et motivé. La décision de la Municipalité est motivée en fait et en droit et elle est communiquée par écrit au recourant avec mention du droit et du délai de recours.

M. le Président Pascal BLUM :

La suite de l'article reste inchangée, c'est juste ?

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 19 du Règlement communal.

*Discussion sur proposition
amendement*

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'ai un problème avec cette proposition, parce que nous avons une procédure simple d'opposition dans les 10 jours, et si la Municipalité décide autrement, il y a toujours le recours possible à la Cour de droit administratif dans les 20 jours. Mais je pense qu'il faut absolument garder cette possibilité de première intervention simple, peu coûteuse, qui occupe la

Municipalité bien évidemment, mais qui permet de régler en première instance pas mal de cas avant de partir dans les procédures plus lourdes, qui sont bien sûr dans les 20 jours et à la Cour de droit.

Donc je laisserais l'article tel qu'il est, parce que la Municipalité donne ensuite au requérant la possibilité, s'il n'est pas satisfait, de la décision d'un recours dans les 20 jours.

M. Le Conseiller Pierre-André MICHOU :

C'était simplement par rapport à l'amendement : si vous changez le mot *Municipalité* par *la cour* etc, je suppose que la fin de l'article ne peut pas être juste. Si on met *la décision de la Municipalité*, puisque cette Municipalité fait référence au mot *Municipalité* de la deuxième ligne, donc je pense que cela devrait être *la décision de la Cour* etc..

M. le Président Pascal BLUM :

Vous avez probablement raison. M. LEVAILLANT c'était la même chose ?

M le Conseiller LEVAILLANT :

C'était la même intervention.

M. le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Je rejoins le Conseiller HUNKELER. En effet, il y a une décision qui est émise par l'Office communal du logement qui peut faire l'objet d'une opposition. Cette opposition se fera devant la Municipalité, et ensuite celle-ci prendra une décision motivée en fait et en droit, communiquée par écrit au recourant, avec mention à ce moment-là du droit et du délai de recours qui devra dans les 20 jours s'exercer auprès de la Cour du droit administratif.

Donc je pense qu'il faut effectivement laisser cet article tel quel.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je ne suis pas juriste, bien évidemment, donc je ne m'aventurerai pas plus loin dans ce débat-là. Votre Conseil décidera s'il veut ou non maintenir cet amendement, le Conseil d'Etat doit de toute façon valider ce règlement, il fera part le moment voulu de ses remarques.

Ce qui m'embête un petit peu, c'est que j'aurais préféré pouvoir faire parvenir au Conseil d'Etat un règlement le plus juste possible, pour ne pas perdre de temps et pouvoir introduire cette aide le plus rapidement possible. Voilà les raisons de cet amendement.

M. le Président Pascal BLUM :

Effectivement, l'article 2 est adopté sous réserve de sa ratification par le Département de l'économie. Ainsi il y a de toute façon encore une validation qui doit être faite.

Donc j'ai complété la deuxième phrase par : la décision de la Cour de droit administratif et public, etc.

La décision de la Municipalité de la Cour de droit administratif et public est motivée en fait et en droit et elle est communiquée par écrit au recourant avec mention du droit et du délai de recours.

M. Le Conseiller Jean-Claude RUCHET:

La modification que vous proposez est un peu difficile, cela voudrait dire que la décision à ce

	<p>moment-là de la Cour administrative du Tribunal cantonal doit être motivée et communiquée par écrit au recourant et ensuite il peut faire recours encore. Alors, il fera recours où ? Au Tribunal fédéral ? Moi, cela me semble un peu aberrant.</p> <p>Je pense qu'il y a une décision de l'Office communal, où le recourant peut faire opposition à la Municipalité, la Municipalité tranche et prend une décision, puis à ce moment-là, le recourant fait recours auprès du Tribunal administratif.</p>
	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>M. le rapporteur est-ce que vous maintenez votre proposition d'amendement ?</p>
<i>Amendement de la Commission retiré</i>	<p><u>M. le Conseiller Thierry PIDOUX :</u></p> <p>Je suis bien emprunté puisqu'on n'a pas pu discuter au niveau de la Commission, donc je propose de la retirer, cela sera plus simple et on n'aura moins de problème. Si vraiment il y a une décision future qui devait être prise, elle sera prise à ce moment-là.</p>
	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.</p> <p>Etant donné que nous revenons à l'article 19 original je vous fais voter l'article 19 original.</p>
<i>Vote</i>	<p>L'article 19 tel que présenté dans le préavis est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.</p>
<i>Suggestion</i>	<p><u>M. Le Conseiller Dominique VIQUERAT :</u></p> <p>J'aimerais juste faire une suggestion à la Municipalité. Lorsqu'il s'agit de voter un nouveau règlement, je ne sais pas s'il est possible de le soumettre d'abord au Canton et à l'office concerné pour que nous puissions arriver devant ce Conseil avec un règlement qui soit admissible par le canton et non pas que nous arrivions avec une discussion comme cela.</p> <p>Cela me paraît assez compliqué pour le Conseil communal de prendre une décision comme cela, si on ne sait pas si le canton va accepter le règlement ou pas. Donc je suggère pour l'avenir que ce soit soumis au service du canton pour que les débats soient plus faciles et que le rôle du travail de la commission soit aussi un peu facilité. Parce que d'arriver avec un règlement qui est amendé à quasi tous les articles, cela me paraît quand même un peu compliqué.</p>
<i>Discussion</i>	<p><u>M. le Conseiller Olivier KERNEN :</u></p> <p>A ce moment-là, la Commission du Conseil ne sert à plus rien puisque nous sommes là pour ratifier la ratification préventive du Conseil d'Etat. Moi, je crois que ce soir, nous avons fait notre travail, la Commission a aussi fait le sien et le Conseil d'Etat va faire le sien en rectifiant peut-être ce qui était faux et peut-être que tout sera juste ce soir. Moi, je trouve que tout le monde a fait son travail, il faut continuer à le faire dans ce sens-là et tous les autres règlements de même, autrement les Commissions du Conseil communal sont vraiment caduques.</p>
	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p>
<i>Vote</i>	<p>L'article 2 du préavis avec les amendements des articles du Règlement communal est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.</p>
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>

Vote	Le PR09.12PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions
Décision du Conseil	<p>Le Président remercie la Commission pour son travail.</p> <p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<p><u>Article 1</u> : La Municipalité est autorisée à introduire dès le 1^{er} juillet 2009 dans les meilleurs délais une aide individuelle au logement (AIL) qui sera financée par le budget communal annuel (compte n° 740.3655) et une participation cantonale de 50 % (compte n°740.4515);</p>
	<p><u>Article 2</u> : Le Règlement communal sur l'aide individuelle au logement, annexé au présent rapport, est adopté sous réserve de sa ratification par le Département de l'économie ;</p>
<u>7. PRÉAVIS NO PR09.15PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 930'000.-- POUR FINANCER LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES EN 2010 À L'OCCASION DU 750^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE NEUVE D'YVERDON-LES-BAINS. M. Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. Josy TESSA, Marinette NICOLLIN, Fanny SPICHIGER, Jean-Marc COUSIN, Isidro JUSTO, Patrik DURUZ, Michaël THÉVENAZ, Jérôme WULLIAMOZ. Mme Anilda DEWARRAT était excusée.</p>
	<p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jérôme WULLIAMOZ fait remarquer une erreur dans son rapport au niveau des comptages de voix, qu'il corrige dans sa lecture des conclusions de ce rapport. : « <i>C'est à 7 voix pour et 1 abstention que votre commission vous recommande d'accepter l'article 1 et les articles 2 et 3 vous sont recommandés à 6 voix pour et 2 abstentions</i> ».</p>
	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>Mme la Conseillère Soufia FEKIH :</u></p> <p>J'ai voté l'ensemble des articles. Néanmoins, il y a quand même quelques éléments qui m'interrogent par rapport à ce préavis. En effet, si mes chiffres et mes calculs sont bons, un adulte qui participerait à l'ensemble des manifestations telles qu'elles sont présentées dans</p>

ce préavis devrait déboursier en une année l'équivalent d'environ Fr. 250.-- en calculant également la participation au niveau de son impôt, donc la participation de la commune.

Cela fait beaucoup d'argent et en particulier pour des familles qui n'ont pas les moyens de mettre Fr.450.-- par adulte pour participer à ce type de manifestation.

Alors cela ne m'a pas échappé, j'ai bien vu effectivement dans ce préavis qu'il était question d'aider les personnes en difficulté, mais cela me semble très maigre comme aide puisqu'on propose, si j'ai bien vu, 500 billets d'entrée aux spectacles, donc tous spectacles confondus, pour les personnes les plus défavorisées.

Ma question est de savoir comment est-ce qu'on va déterminer qui sont les personnes les plus défavorisées. Si la réponse est que ce sont les personnes qui bénéficient du revenu d'insertion, malheureusement, il y a des personnes qui sont dans des situations bien plus graves encore que les personnes qui sont au bénéfice du RI.

Donc ma proposition serait la suivante, et enfin mon vœu serait le suivant : c'est que la Municipalité, plutôt que d'octroyer 500 billets gratuitement à des familles dans le besoin, proposerait que les citoyens yverdonnois soient invités gratuitement à toutes les manifestations et n'aient pas à déboursier plus d'argent que cela ou pour le moins qu'elles aient à payer la moitié des prix qui sont proposés pour ces activités qui sont en tous cas dans ce préavis.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je serai brève, mais il y a quand même quelque chose qui me chatouille, alors je vais quand même vous l'exprimer. En date du 8 mai 2008, je m'exprimais au nom de la Commission culturelle devant ce même conseil pour exhorter la Municipalité à se montrer ambitieuse et créative dans le cadre du 750^{ème} anniversaire de la ville neuve d'Yverdon-les-Bains. L'appel d'offres lancé a porté ses fruits et les sociétés locales ont répondu présent. Je les en remercie. Toutefois, c'est un peu frustrée et déçue que j'accepte ce préavis ce soir. En effet, si les nombreuses associations et sociétés nous démontrent, une fois encore, leur volonté d'animer la ville et leur dynamisme, la Municipalité s'est contentée d'orchestrer et d'agencer ces différents événements. Elle n'a pas donné de cadre, de fil rouge, de direction à ces différents projets. La dimension historique d'un tel événement est donc totalement absente.

Ce n'est pas ce que j'entendais lorsque je parlais il y a une année de créativité : nous nous retrouverons donc en 2010 avec un patchwork d'événements, certes intéressants, mais sans lien les uns avec les autres. Espérons toutefois que les Yverdonnois et Yverdonnoises s'y retrouveront, et qu'ils répondront tout de même présents pour ces nombreuses manifestations.

M. le Président Pascal BLUM :

Si la parole n'est pas demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Le PR09.15PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Vote

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à célébrer le 750^{ème} anniversaire de la ville neuve d'Yverdon-les-Bains en 2010 ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 930'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 2100 « 750^e anniversaire d'Yverdon-les-Bains » après déduction de la participation des sponsors et amortie en 5 ans au plus.

8. PRÉAVIS NO PR09.16PR

CONCERNANT UNE MODIFICATION DE L'ARTICLE 32 DU STATUT DU PERSONNEL ET L'INTRODUCTION D'UN ARTICLE 32 BIS.

 Mme Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET, rapportrice.

Composition de la commission

Mmes et MM. Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Emilienne WAGNIERE, Maximilien BERNHARD, Jean-Marc COUSIN, Johann GILLIERON, Bexhet HALIMI, Philipp MÜLLER, Michel WERKLE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET relève d'abord deux coquilles qui ont échappé à la relecture du rapport. Au dernier paragraphe de la première page, il faut lire : *le dernier paragraphe a été ajouté pour lutter contre les abus et la maîtrise des heures supplémentaires. « Toute heure supplémentaire faite sur la seule initiative du collaborateur, sans autorisation préalable ni urgence caractérisée n'est pas compensée »,* et au premier paragraphe de la deuxième page : *le but étant que chaque heure supplémentaire soit immédiatement annoncée par le collaborateur à son supérieur hiérarchique.* Elle donne ensuite lecture des conclusions de ce rapport.

M. le Président Pascal BLUM :

Discussion sur article

Nous sommes donc en présence de l'amendement suivant, proposé par la Commission :

Proposition d'amendement de la commission

Article 32, dernier paragraphe, soit : Toute heure supplémentaire faite sur la seule initiative du collaborateur, sans autorisation préalable **ou ultérieure**, ni urgence caractérisée n'est pas compensée.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Discussion sur proposition d'amendement

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Permettez-moi de m'opposer à cet amendement. En effet, si nous lisons bien cette fin d'article : *Sans autorisation préalable ni urgence caractérisée*, il semble que le *ni urgence caractérisée* suffit amplement. Si l'on rajoute *ultérieure*, une autorisation ultérieure, c'est une autorisation qui vient après, cela peut être le jour d'après, la semaine d'après, le mois d'après, l'année d'après, il n'y a strictement aucune précision et c'est de nouveau la porte aux abus ou peut-être à des copinages ou je ne sais pas trop quoi, mais *urgence caractérisée* suffit amplement pour prévenir ce genre d'abus. Donc je vous invite à refuser cet amendement.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

La Commission a estimé que l'urgence caractérisée n'était pas décrite. Il est difficile de voir ce que c'était. Il n'y avait pas de notions très claires. Donc le texte proposé retenait la liberté de discernement du collaborateur à pouvoir prolonger sa journée d'un moment s'il le trouvait

nécessaire. L'important étant que ces heures supplémentaires soient immédiatement annoncées au supérieur hiérarchique et dès lors maîtrisées.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité n'est pas favorable à cet amendement, elle estime qu'il vide l'article de sa substance.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Moi j'ai un tout petit problème, pour avoir vécu ce genre de situation avec les services de piquet ou autres, à savoir qui détient le secret de la notion d'urgence. Si c'est l'employé qui pose les outils en se disant, cela n'a pas l'air d'être urgent, et je ne fais pas d'heure supplémentaire parce que le patron ne va peut-être pas me les payer derrière, ou s'il prend ses responsabilités et qu'il dit, et bien je m'arrangerai après. Mais si on ne laisse pas cette notion, il n'y a plus de discussion possible.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

L'article 1 amendé est refusé à 40 voix pour et 46 voix contre, et 3 abstentions

Vote

L'article 1 tel que présenté par la Municipalité est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.16PR est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: l'article 32 du statut du personnel, portant sur les heures supplémentaires est modifié comme suit :

« Lorsque les besoins du service l'exigent, le personnel peut être astreint à des heures de travail supplémentaires, qui doivent être compensées aussitôt que possible par des congés d'une durée équivalente.

Si cette compensation ne peut se faire, chaque heure supplémentaire non compensée donne droit à une rétribution égale au 1/173,33ème du traitement mensuel (sans les allocations pour enfants et de résidence).

Donnent droit à des majorations des compensations:

- les heures effectuées de 22h00 à 6h00, à raison de 50%
- les heures effectuées le samedi, à raison de 25%

- les heures effectuées le dimanche et les jours fériés, à raison 50%
- les heures effectuées pour des travaux urgents (tels que l'Ordonnance 1 de la loi sur le travail les définit à ses articles 26 et 27^b.), le dimanche et les jours fériés, à raison de 100%.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux catégories de personnel engagées sur la base d'horaires de travail spéciaux (tournus, horaires irréguliers ou spécifiques).

Toute heure supplémentaire faite sur la seule initiative du collaborateur, sans autorisation préalable, ni urgence caractérisée n'est pas compensée. »

Article 2: un article 32 bis est introduit, portant sur le régime de piquet et libellé comme suit :

On entend par service de piquet, le temps pendant lequel le collaborateur doit se tenir disponible, en dehors des heures d'ouverture du service, afin d'intervenir pour effectuer des dépannages ou assurer une urgence.

Les fonctionnaires dont le poste implique un tel service se voient traiter comme suit:

- f) octroi d'une indemnité définie par un règlement de la Municipalité;*
- g) le temps d'intervention est compensé par un congé, en principe, d'une durée équivalente;*
- h) la compensation des heures d'intervention est majorée si celle-ci se produit pendant le samedi, à raison d'une majoration de 25%;*
- i) la compensation des heures d'intervention est majorée si celle-ci se produit pendant les heures de nuit, de 22h00 à 6h00, à raison de 50%;*
- j) la compensation des heures d'intervention est majorée, si celle-ci se produit le dimanche ou un jour férié, à raison de 100%;*

Les compensations en temps sont rattrapées, au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'intervention de piquet. Seules des circonstances exceptionnelles, liées à des urgences opérationnelles, sont susceptibles d'entraîner une dérogation à ce principe.

Demande de suspension de séance

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je sens un sale courant qui vient de la gauche ...

J'aimerais demander à M. le Président d'appliquer l'article du Règlement pour que l'on suspende la séance.

Moi, j'aime le cirque, mais le cirque au frais... cela me gêne.

Soit nous rentrons dans la salle pour déférer jusqu'à 3 heures du matin, soit nous arrêtons maintenant.

Nous avons froid. La Municipalité n'a pas de RC pour payer les toubibs. M. COUCHEPIN, Conseiller fédéral radical va nous demander Fr. 15.-- par consultation !

Je demande que nous arrêtons les débats maintenant.

M. le Président Pascal BLUM :

Vous faites référence, si j'ai bien compris, à l'article 80 de notre règlement qui dit la chose suivante, je vous le lis, vous n'en serez pas débarrassé comme cela :

« Sur décision de la majorité des membres présents, l'assemblée peut poursuivre la

discussion au-delà de minuit », nous n'y sommes pas encore, « ou dans les 24 heures qui suivent.. Il n'y a alors ni convocation, ni nouvel ordre du jour. Un seul procès-verbal est établi pour l'ensemble de la séance. »

Il s'agit d'une séance de relevée. Nous pouvons interrompre les débats aujourd'hui, si vous le désirez, et les reprendre demain à la même heure. Non pas à cette heure-ci, mais à 20 heures !

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Ne pouvons-nous pas reporter une partie de l'ordre du jour que nous ne ferions pas maintenant à la séance dans 15 jours.

Nous pourrions déroger au règlement. Nous pouvons l'interpréter ou l'appliquer

M. le Président Pascal BLUM :

C'est une décision qui vous appartient, pas à moi.

Je peux ouvrir la discussion sur la proposition de reporter un certain nombre de points de l'ordre du jour à la prochaine séance.

Discussion sur cette proposition

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Simplement une information, après, chacun prendra position.

Etant membre du Bureau et ayant vu l'ordre du jour de la prochaine séance, je doute qu'en reportant des points ce soir, nous arrivions à tenir la prochaine séance.

Je ne connais pas la solution ; est-ce qu'il faut faire commencer le prochain Conseil à 18h pour pouvoir terminer à minuit ?

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Nous serons au chaud. Excusez-moi M. le Président, je ne voudrais pas être malhonnête.

M. le Président Pascal BLUM :

C'est moi qui donne la parole, nous sommes encore en séance du Conseil.

J'allais vous préciser effectivement que l'ordre du jour de la prochaine séance est déjà passablement chargée, ce qui demandera au Bureau de peut-être réévaluer le contenu de la prochaine séance et de ne pas forcément reporter tous les points de l'ordre du jour d'aujourd'hui à la prochaine séance. C'est quelque chose que vous devez prendre en compte également. Je ne suis pas sûr que nous puissions faire si simplement.

Donc si vous voulez interrompre la séance, la discussion est ouverte sur ce sujet.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Il y a tout de même plusieurs préavis dans la liste de l'ordre du jour qui sont importants, je pense notamment au prix Wakker.

Je vous rappelle quand même que le 27 juin prochain aura lieu une manifestation importante qui consiste à recevoir ce prix. Il est primordial que votre Conseil donne ce soir un signe fort, entre autre.

M. le Président Pascal BLUM :

Vous avez pris des responsabilités en modifiant l'ordre du jour, il faut maintenant assumer la suite.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Je ne veux pas rallonger sur le sujet, mais effectivement, nous sommes en train de travailler dans de mauvaises conditions.

Heureusement que j'ai demandé la rocade de l'ordre du jour parce que c'est à 3 heures du matin, en embêtant tous les habitants du centre ville que nous serions en train de débattre du plan d'eau. Cela ne va pas.

Je propose que nous allions jusqu'au prix Wakker, puisque que M. le Syndic nous le propose, et que c'est important et puis que nous mettions fin à la séance.

Moi aussi je suis congelée, j'ai une couverture, une jaquette en laine, un pachmina et en plus il y a des gens qui partent parce qu'ils ont froid, ce n'est pas normal de travailler dans des conditions comme cela.

M. le Président Pascal BLUM :

Je suis obligé de me permettre la remarque suivante : si vous n'aviez pas intervertis les points, nous aurions certainement reporté qu'un seul point de l'ordre du jour.

Je vous propose donc, s'il n'y a pas d'opposition, que nous allions jusqu'au point 10 qui est maintenant le point 11.

Nous sommes au point 9. Nous l'aurions déjà liquidé si nous n'avions pas entrepris cette discussion.

9. PRÉAVIS N° PR09.17PR*Composition de la commission*

CONCERNANT LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN PITTET INTITULÉ « POUR DES TRAINS DE NUIT ENTRE LAUSANNE ET YVERDON-LES-BAINS ».

M. Jean-Hugues SCHULÉ, rapporteur.

Mmes et MM. Aude BRIAND remplaçant M. Isidro JUSTO, Marinette NICOLLIN, Carmen TANNER, Jean-Louis KLAUS, Olivier MAIBACH, Jean-Hugues SCHULÉ, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Alain WILLOMMET, David WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jean-Hugues SCHULÉ fait lecture des passages suivants :

« La fête à Lausanne est de retour ! A l'attention des téléspectateurs, s'il y en a encore, je me permets de signaler que grâce au postulat de M. Sylvain PITTET et après avoir examiné les synergies avec TRAVYS, la décision a été prise de collaborer avec CarPostal les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche avec l'horaire suivant : Lausanne départ en train à 2h06, puis transbordement à Cossonay avec départ du bus à 2h20 et arrivée à Yverdon-les-Bains à 2h44. Les arrêts sont aussi prévus à Eclépens, Bavois, Chavornay, Essert-Pittet, Ependes, c'est donc toute la région qui profitera de cette nouvelle liaison.

Vos enfants, petits-enfants, vous-même pouvez en profiter en fin de semaine et rentrer en toute sécurité. Concernant la sécurité justement, CarPostal a établi un contact avec les CFF dans ce sens, il est envisagé un filtrage en gare de Lausanne, puis un accompagnement dans le train et un contrôle de l'embarquement des passagers dans le bus, en gare de Cossonay,

	<i>en partance pour Yverdon-les-Bains. » Puis il donne lecture des conclusions de ce rapport.</i>
<i>Discussion sur article 1</i>	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u> La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à une nette majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
	<u>M. le Conseiller Sylvain PITTET :</u> Je ne tiens pas trop à rallonger parce que maintenant aussi j'ai froid. Je tiens simplement à remercier la Municipalité pour son efficacité, pour la mise sur pied d'une solution pour combler cette lacune dans la desserte des transports publics entre les villes de Lausanne et Yverdon.
	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u> La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.
Vote	Le PR09.17PR est accepté à une nette majorité
	Le Président remercie la Commission pour son travail.
Décision du Conseil	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :
	<u>Article 1</u> : Le Conseil communal prend acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet intitulé « pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains ».
<u>10. PRÉAVIS NO PR09.18PR</u>	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 71'000.--- POUR L'ACHAT DE LA PATINOIRE MOBILE DE LA PLACE PESTALOZZI.  Mme Fanny SPICHIGER, rapportrice.
<i>Composition de la commission</i>	Mmes et MM. Anilda DEWARRAT remplaçant Soufia FEKIH, Magrieta DONKER, Corinne LACHAT, Fanny SPICHIGER, Daniel BERCHER, Maximilien BERNHARD, Jacques FIVAZ, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULSI. Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Fanny SPICHIGER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.
<i>Discussion sur article 1</i>	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u> La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.

Vote	L'article 2 est accepté à une évidente majorité.
Discussion sur article 3	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une évidente majorité.
Discussion sur article 4	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à une évidente majorité.
Discussion sur l'ensemble du préavis	La parole n'est pas demandée.
Vote	Le PR09.18PR est accepté à une évidente majorité.
Décision du Conseil	<p>Le Président remercie la Commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1</u> : La Municipalité est autorisée à acheter la patinoire mobile installée l'hiver passé sur la Place Pestalozzi ;</p> <p><u>Article 2</u> : Un crédit d'investissement de Fr. 71'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3</u> : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6600 « Sports, achat de la patinoire mobile » et amortie en 3 ans au plus ;</p> <p><u>Article 4</u> : Les frais et recettes annuels d'exploitation seront inscrits dans une série de compléments au budget 2009 puis dans le budget communal des années suivantes.</p>
<u>11. PRÉAVIS NO PR09.19PR</u>	<p>CONCERNANT L'OCTROI D'UN CRÉDIT PERMETTANT LE FINANCEMENT D' ACTIONS DESTINÉES À LA VALORISATION DE L'ATTRIBUTION DU PRIX WAKKER ET AUTRES PROJETS PHARES.</p> <p> M. Yvan GINDROZ, rapporteur.</p>
Composition de la commission	<p>Mmes et MM. Anilda DEWARRAT, Chantal GUIBERT, Nora LECHMANN, Fabienne RENAUT-CARRARD, Jean-David CHAPUIS, Yvan GINDROZ, Alfons REITER, Fabien RICHARD. Mme Rachel JOSEPH était excusée.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Yvan GINDROZ fait le commentaire suivant : « Yverdon-les-Bains veut marquer durablement les esprits. Un programme événementiel sera ainsi mis sur pied en 4 temps : en 1, une journée festive pour la remise du prix ; en 2, une université d'été ; en 3, des parcours touristiques ; en 4, une journée du patrimoine » puis donne lecture des conclusions de ce rapport.</p>

Discussion sur article 1

M. le Président Pascal BLUM :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Avant de dire oui à ce préavis, je vais dire oui aux actions et aux autres projets phare, mais qu'allez-vous faire pour assainir le dépotoir de la place de la Forge, c'est vraiment la honte de la ville d'Yverdon-les-Bains. Et quand allez-vous enlever les containers qui décorent le donjon qui fait face à l'Hôtel de Ville. C'est encore une fois la honte !

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Il y a un projet de containers enterrés en Ville d'Yverdon-les-Bains. Nous avons demandé de déplacer ceux qui sont vers la tour. Effectivement, quand les travaux sur le terrain devant le Château seront en cours, nous devons les mettre ailleurs ; nous avons un avant-projet que nous devons présenter à la SIC et aux commerçants ; mais nous savons très bien que ce qui se passe à La Forge n'est pas normal. Le Service de la voirie a doublé ses passages par semaine. Malgré cela, nous avons écrit des lettres et des lettres aux personnes qui lancent les sacs par les fenêtres ! C'est une question d'indiscipline de certains citoyens et nous ferons le maximum pour vous satisfaire ! Mais les containers enterrés arrivent en ville d'ici...je ne dirai pas de date.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une belle unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

M. le Président Pascal BLUM :

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

J'avais émis le souhait lors du dernier Conseil communal que la place de la Gare soit remise dans son état initial pour fêter le prestigieux prix WAKKER le 27 juin prochain. M. le Syndic, vous nous aviez déclaré lors de ce Conseil que vous vouliez nous rassurer concernant la place de la Gare : « *les blocs seront évacués au profit d'autres décorations dont vous nous laissiez la surprise* ».

Alors la surprise c'est vrai je l'ai eue, de deux façons différentes. La première en constatant que non seulement les plots n'avaient pas été enlevés, mais il y en avait qui avaient été rajoutés et il y avait de petits animaux colorés qui étaient apparus sur certains. Donc au fond les plots s'étaient multipliés un peu comme parait-il les pains à une autre occasion.

Et puis la deuxième surprise fut celle que j'aie eu dans le journal la Région du Nord Vaudois, lorsque j'ai vu que Laurent EXQUIS, chef du Service de l'éducation et de la jeunesse, lui, souhaitait plutôt le contraire de ce que vous vouliez. Il voulait rendre la place à tous les

habitants et au fond, on lit entre les lignes, il semblait être d'un avis contraire. Qu'en est-il ? quand est-ce que les plots seront finalement enlevés, est-ce bien pour le 27 juin ou non ?

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

A question précise, réponse précise : les blocs seront évacués dans les 15 jours. Donc pour le 27 juin, la place sera libre et nous vous invitons à aller vérifier !

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

Le PR09.19PR est accepté à une belle unanimité

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à célébrer le prix WAKKER par l'organisation d'un programme en quatre temps : festivités du 27 juin, université d'été, parcours « Wakker » et journées du Patrimoine ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 289'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 2103 : « Valorisation du prix WAKKER » et amortie en 2 ans au plus.

Proposition d'interrompre la séance

Est-ce que vous maintenez toujours la fin du Conseil maintenant ? Je vais vous faire voter sur cette interruption du Conseil.

Discussion sur la proposition d'interrompre la séance

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Avant de clôturer cette séance du Conseil, j'aimerais savoir où va se dérouler la prochaine. J'ai entendu qu'elle se ferait éventuellement au Petit Globe. Alors pour que je puisse avoir la parole et éviter que le Président ne me la donne pas, comme il est un peu agressif ce soir, je préfère poser la question avant le vote.

M. le Président Pascal BLUM :

Vous avez raison, il y a actuellement le projet de faire la dernière séance du Conseil au théâtre du Petit Globe sur invitation du directeur de ce théâtre. Nous avons vérifié auparavant qu'il était possible techniquement, et pour notre confort, de faire cette séance là-bas, ce qui est encore en partie en cours, et la décision de convocation sera prise par le Bureau le 15 juin prochain.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

C'est bien ce que j'avais compris. Je suis opposé à ce qu'on aille au Petit Globe. Je ne pense pas qu'on soit obligé d'aller au Petit Globe pour faire du théâtre. Je peux très bien le faire

dans notre salle du Conseil communal. Donc je ne vois pas pourquoi nous nous déplaçons. C'est notre dernière séance, je pense qu'il serait préférable de rester à l'Hôtel de Ville, c'est notre salle. Nous étions ce soir dehors, je comprends, il faut un peu innover, mais je pense que nous avons tous l'occasion d'aller au Petit Globe autrement que par le Conseil communal.

M. le Président Pascal BLUM :

Au nom du Bureau, je prends acte de votre position.

La parole n'est plus demandée

Vote

La décision d'interrompre la séance maintenant est acceptée à une évidente majorité.

Je vous remercie de votre participation et de votre patience. Et je vous souhaite une bonne fin de nuit.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Si nous interrompons la séance ce soir, c'est sous-entendu que nous recommençons demain ?

M. le Président Pascal BLUM :

La proposition qui a été faite c'est de l'interrompre aujourd'hui et de reporter les points de l'ordre du jour à une prochaine séance.

Clôture

La séance est levée à 23h47

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal BLUM

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 juin 2009

	Page
1. Appel	404
2. Approbation du PV	404
3. Communications du Président.....	404
4. Communications de la Municipalité	406
5. Préavis n° PR08.17PR concernant	
• l'adoption de l'addenda au Plan directeur communal de 1997 – Plan directeur communal « Secteur Sud-Ouest » (PDCOM « Secteur Sud-Ouest ») ;	
• l'adoption du Plan partiel d'affectation "Les Quatre-Vingts" (PPA) et de son règlement (RPPA) ;	
• l'adoption de la décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement (Rapport EIE) ;	
• l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par les deux enquêtes publiques ;	
• l'octroi d'un droit de superficie à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) gravant la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et les Quatre-Vingts d'une surface de 223'986 m ²	
et	
• une demande de crédit de Frs. 830'000.-- pour participer aux frais engagés par le promoteur et pour entreprendre les travaux d'équipement liés à l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard	
 M. David WULLIAMZ, rapporteur.....	408
6. Préavis no PR09.12PR concernant l'introduction d'une aide individuelle au logement (AIL) et l'adoption du Règlement communal y relatif.	
 M. Thierry PIDOUX, rapporteur, remplaçant Mme Aude BRIAND.....	433
7. Préavis no PR09.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 930'000.-- pour financer les manifestations organisées en 2010 à l'occasion du 750 ^{ème} anniversaire de la Ville neuve d'Yverdon-les-Bains.	
 M. Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.....	440
8. Préavis no PR09.16PR concernant une modification de l'article 32 du statut du personnel et l'introduction d'un article 32 bis.	
 Mme Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET, rapportrice.....	442
9. Préavis n° PR09.17PR concernant la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET intitulé « pour des trains de nuit entre lausanne et Yverdon-les-Bains ».	
 M. Jean-Hugues SCHULÉ, rapporteur.....	446

-
10. Préavis no PR09.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 71'000.---
pour l'achat de la patinoire mobile de la Place Pestalozzi.
 Mme Fanny SPICHIGER, rapportrice. 447
11. Préavis no PR09.19PR concernant l'octroi d'un crédit permettant le financement d'actions
destinées à la valorisation de l'attribution du prix Wakker et autres projets phares.
 M. Yvan GINDROZ, rapporteur. 448